
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(15^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 19 octobre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1989.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 977).

MM. Fabien Thiémé,
Christian Pierret,
Lucien Richard,
Ladislav Poniatowski,
Emile Vernaudeau,
Jean-Paul Planchou,
Jacques Baumel,
Maurice Pourchon,
Bruno Durieux,

MM. José Rossi,
Jean Le Garrec,
Franck Borotra, Alain Richard, rapporteur général
de la commission des finances ;
Jean Giovannelli,
Jacques Roger-Machart,
François d'Arbert,
M^{me} Denise Cacheux,
MM. François Hollande,
Georges Tranchant.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 995).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

Hier après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

Mes chers collègues, un certain nombre d'entre vous sont inscrits pour un temps de parole relativement limité qu'il est - je le sais - bien difficile de respecter. Néanmoins, je vous demande d'être disciplinés.

La parole est à M. Fabien Thiémé.

M. Fabien Thiémé. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué chargé du budget, chers collègues, les députés communistes ne peuvent que se féliciter de la discussion d'un projet sur l'imposition des fortunes, qu'ils n'ont jamais cessé de réclamer.

Taxer la fortune n'est pas démagogique. Le principe de cet impôt est populaire parce qu'il répond à une exigence de justice. La démagogie, c'est au contraire de rechercher à créer des solidarités illusoire au nom de l'outil de travail.

Faut-il rappeler que la taxation à 16 p. 100 seulement des plus-values boursières représentait en 1987 une moins-value fiscale de 2,6 milliards ? Le coût budgétaire de l'avoir fiscal a été multiplié par deux de 1986 à 1987.

Cette mesure, que naguère toute la gauche voulait abroger et dont, seuls, les députés communistes continuent à demander la suppression, a un rendement deux fois supérieur à celui de l'impôt sur la fortune.

Faut-il ajouter l'amnistie des milliards exportés illégalement en 1981, ou encore la suppression de la taxe sur les frais somptuaires des entreprises ?

Taxer la fortune n'est pas discriminatoire. Ce qui le serait, c'est qu'elle ne soit pas taxée, alors que le chômeur ou le salarié en congé-maladie serait assujéti à l'impôt.

Pourquoi ne parle-t-on pas d'ailleurs de spoliation inutile quand l'impôt frappe des personnes que leurs difficultés d'emploi ou de logement conduisent tout droit à la précarité sans tenir compte de leur situation familiale ?

Quant à la disparité de notre régime fiscal, la pression fiscale sur l'héritage est faible quand la fortune est élevée et forte quand le patrimoine est limité.

L'impôt ne saurait être un à-valoir sur les droits de succession. Ce serait profondément injuste. On verrait demain les héritiers d'un pavillon de banlieue payer des dizaines de millions de francs de droits de succession et des fils de banquiers exonérés de l'impôt.

Pour répondre effectivement à son objet, un impôt sur la fortune doit être équitable et simple, ce qui pose les deux questions essentielles de l'assiette et du barème.

L'équité commande en effet que la définition de l'assiette soit exhaustive, sans exclusion aucun des biens dont le contribuable a la propriété.

Dans le projet actuel, l'impôt n'est satisfaisant ni au plan de la justice ni au plan de la logique économique. Le Gouvernement et le groupe socialiste sont trop préoccupés de consensus avec la droite. Ils ont eu tort d'ailleurs de réduire la portée du projet par des amendements trop complaisants. Ils oublient que ces cadeaux sont offerts à des formations qui ont voté hier la détaxation des dépenses des entreprises ou réduit la T.V.A. sur les hôtels de luxe.

Ils oublient surtout que c'est l'adhésion populaire à un impôt juste qui, seule, peut en assurer la pérennité.

Exclure certains biens, comme les œuvres d'art ou les biens professionnels, ne peut que déséquilibrer d'emblée l'assiette de l'impôt.

L'I.G.F., tel qu'il a été perçu pendant cinq ans, privilégiait les immeubles et les valeurs mobilières. Il est à craindre cependant que la spéculation et les plus-values immobilières n'augmentent encore la part de l'immobilier dans la répartition. Il s'agit de créer un impôt sur toute la fortune et non une super-taxe sur le foncier bâti.

L'impôt sur le revenu reste juste parce qu'il repose sur deux principes : la base imposable prend en compte les revenus de toute nature et les taux du barème sont progressifs. L'impôt sur la fortune, en revanche, ne l'est pas. Notre souci est donc de le rendre intangible.

Si les œuvres d'art étaient incluses dans l'assiette, toute fraude serait alors impossible. Au contraire, si elles en sont exclues, des contribuables seront incités à réduire leur portefeuille pour acquérir des tableaux.

Ce faisant, la France sera perdante deux fois : d'abord au niveau des moins-values fiscales, ensuite par un renchérissement des prix qui rendra plus difficile l'achat des œuvres anciennes ou modernes par les musées.

Pour moderniser les entreprises et créer des emplois, il faut empêcher d'orienter les ressources de leurs dirigeants vers des dépenses improductives, des opérations spéculatives. L'impôt sur la fortune peut y contribuer à condition toutefois de ne pas exclure les biens professionnels.

Les communistes sont ouverts au débat pour améliorer le projet de loi de finances. Dès lors qu'aucun élément ne serait exclu de l'assiette, nous accepterions des abattements spécifiques. Par exemple, pour les agriculteurs et les dirigeants de P.M.E., un abattement de 3 millions de francs pour l'outil de travail pourrait être introduit, ce qui conduirait à une imposition à partir de 5,5 millions de francs, selon notre proposition de seuil de 2,5 millions. Ce serait tout à fait raisonnable. De même, pour les œuvres d'art, un abattement spécifique pourrait viser les œuvres contemporaines.

En second lieu, se pose le problème du barème. L'impôt sur la fortune ne doit pas être seulement indicatif, mais contribuer réellement à réduire les inégalités sociales. Si on ne peut prétendre changer le système économique par un seul impôt, au moins celui-ci peut-il y contribuer de manière significative. C'est pourquoi le barème devrait être fortement progressif pour que le rendement soit de 20 milliards de francs. Ce qui n'a rien de maximaliste, si on veut bien ne pas oublier l'objectif de solidarité pour les plus démunis.

Nous proposons également d'introduire à travers le barème un critère d'efficacité économique. Seraient taxés au taux du projet gouvernemental les immeubles, les biens meubles, les dépôts à vue. Par contre, au niveau de la capitalisation financière, une surtaxe progressive de 0 à 2 p. 100 serait introduite. Elle serait fonction de l'emploi et de l'investissement dans l'entreprise concernée par référence à une grille établie par branche économique : une surtaxe nulle pour les sociétés, qui ne licencient pas et investissent en France, et pénalisante pour celles qui investissent à l'étranger ou ferment des usines en France.

Tel qu'il a été conçu par le Gouvernement, l'impôt ne représenterait guère que 0,5 p. 100 des recettes de l'Etat. Nous proposons qu'il corresponde à 2 p. 100 ce qui, comparé à un impôt comme la T.V.A. assis sur la consommation des familles, qui représente 47 p. 100 des recettes, reste tout de même très faible. Ainsi, ce n'est pas seulement l'I.G.F. qui doit contribuer à la lutte contre la pauvreté, mais aussi la T.V.A. que paie, par exemple, une octogénaire qui touche le fonds national de solidarité.

Une réforme démocratique de la fiscalité fondée réellement sur des principes de justice et de solidarité doit supprimer tout ce qui pénalise les revenus du travail et favorise les revenus du capital.

Il faut réduire la pression fiscale sur les familles populaires ; réformer la taxe d'habitation en tenant compte des revenus ; supprimer la T.V.A. sur les produits de première nécessité, les fournitures scolaires, les médicaments ; l'abaisser sur les produits de consommation courante ; la mettre au taux moyen sur les automobiles. Il faut aussi abaisser la fiscalité indirecte sur le fioul domestique, l'électricité et le gaz, les équipements sociaux.

La justice fiscale exige par ailleurs d'exclure les dirigeants de sociétés de la catégorie des « salariés », d'imposer les revenus des placements financiers et immobiliers par un prélèvement progressif devenant très lourd à partir de 20 000 francs par mois. Il faut aussi augmenter fortement l'impôt sur les hauts revenus ; établir le barème de telle sorte qu'après impôt il n'y ait pas de revenu mensuel supérieur à 60 000 francs.

Avec l'impôt sur la fortune, ces mesures de réduction des privilégiés dégageraient plus de 100 milliards de francs.

Enfin, une réforme démocratique de la fiscalité ne devrait pas exclure une révision de la fiscalité du patrimoine.

Pour la perception des droits de mutation à titre gratuit, les communistes sont favorables à un relèvement de l'abattement qui n'est actuellement que de 275 000 francs et à une augmentation de part pour les frères et sœurs et pour les handicapés. La progressivité du barème devrait être conçue de manière à atténuer l'impôt sur les successions portant sur un bien d'une valeur de 1 000 000 à 1 500 000 francs, prix, par exemple, d'un pavillon en région parisienne. Par contre, le barème devrait être ensuite fortement progressif pour un patrimoine d'un milliard de francs anciens.

Telles sont les principales observations qu'appelle ce projet de loi.

Les communistes ont à cœur de l'améliorer et de le rendre plus juste pour que notre fiscalité dispose d'un véritable impôt sur la fortune, contribuant réellement à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales dans notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste)*.

M. le président. La parole est à M. Christian Pierret.

M. Christian Pierret. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a un an, le krach financier d'octobre ébranlait profondément les certitudes des épargnants, des investisseurs et des pouvoirs publics.

Un an après, jour pour jour, j'ai choisi de centrer mon propos sur les enjeux de la politique de l'épargne telle qu'elle est ébauchée par ce projet de loi de finances.

Sa caractéristique essentielle est qu'il s'assigne une pluralité d'objectifs : reconstruction, à l'aube de la réflexion sur le 10^e Plan, des grandes fonctions de l'Etat à travers une politique des priorités budgétaires et de sélectivité des efforts de rationalisation, de l'action des pouvoirs publics ; poursuite de la réduction du déficit budgétaire conformément aux engagements du Président François Mitterrand depuis 1983, conformément aussi à nos orientations qui tournent le dos à la fois à la rigueur-austérité et au laisser-aller tous azimuts de la défense publique : nous maintenir sur l'étroit sentier de l'équilibre, en évitant les surenchères politiques comme les démagogies économiques ; ...

M. Jean-Paul Planchou. Absolument !

M. Christian Pierret. ...solidarité dans l'instauration d'un revenu minimum et le rétablissement conjoint d'un impôt sur la fortune ; enfin, harmonisation de la fiscalité française avec celle de nos partenaires communautaires, qui se traduit par des allègements fiscaux consentis à part égale aux entreprises et aux ménages et par un début de réaménagement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette multiple dimension du projet de loi de finances rend sa lecture certes difficile.

M. Bruno Durieux. Oh, que oui !

M. Christian Pierret. C'est un hommage à rendre à vous-même, monsieur le ministre, et au Gouvernement que d'avoir résisté à l'attrait, souvent illusoire et impossible cette année, des grands coups d'épée dans le ciel fiscal.

Ce projet porte en lui les éléments d'une nouvelle politique de l'épargne que nous aurons certainement à compléter dans la discussion du budget pour 1990, en tout cas, au cours de l'année 1989, puisque la libre circulation des capitaux en Europe s'ouvrira en 1990 et que nous devons être prêts pour cette grande date.

La méthode de ce budget est celle des mesures ponctuelles et progressives : elles frustrent peut-être nos ambitions, mais elles n'obèrent ni les réformes nécessaires ni les négociations européennes. La France ne doit pas y paraître comme le mouton de Panurge ou le bouc émissaire des petits paradis fiscaux sectoriels.

Le projet de loi de finances pour 1989 est, s'agissant de la fiscalité de l'épargne, un budget de l'équilibre et des priorités.

Un budget de l'équilibre, parce qu'il poursuit la politique de diminution du déficit budgétaire et de maîtrise de la dette publique : celle-ci contribue à la désinflation qui reste notre priorité essentielle, à la formation de taux d'intérêt modérés, à la dynamique des marchés de capitaux. Elle favorise ainsi l'assainissement de l'environnement financier des épargnants.

Un budget de l'équilibre encore dans le partage des allègements fiscaux en direction des ménages et des entreprises, qui concourt à une politique du niveau d'épargne et de l'autofinancement.

Un budget des priorités aussi dans le choix des mesures intéressant la fiscalité de l'épargne : le projet de loi de finances pour 1989 met l'accent sur la fiscalité des intermédiaires financiers et sur l'investissement productif. Ce sont de bonnes priorités, parce que ce sont celles du grand marché des capitaux et de la restauration du tissu économique et financier de notre pays.

L'aménagement de la fiscalité des intermédiaires financiers vise à accroître la compétitivité de nos institutions financières. Il en va ainsi de l'aménagement du régime fiscal des transactions sur titres, de la suppression de la taxe sur les encours bancaires et de la règle du coupon couru qu'à édiflée à contretemps M. Balladur : elle handicape gravement les O.P.C.V.M. dans le cadre de la libre prestation de services acquise, en ce qui les concerne, à compter du 1^{er} octobre 1989. Ces aménagements s'inscrivent dans le prolongement de vos efforts, monsieur le ministre, pour renforcer la place de Paris sur la scène européenne et mondiale, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

L'encouragement à la création d'entreprise, sur laquelle le groupe socialiste reviendra dans un certain nombre d'amendements, et à la reprise d'entreprise, par l'exonération de l'impôt sur les sociétés et l'allègement des droits de mutation sur les fonds de commerce, veut permettre la pérennité des petites entreprises afin qu'elles s'inscrivent durablement dans notre paysage économique. Quant à la diminution de l'impôt sur les sociétés concernant les bénéfices réinvestis, elle n'est pas un chèque en blanc puisqu'elle lie l'allègement fiscal à l'effort d'autofinancement des entreprises. Elle prend acte de la faiblesse de leurs fonds propres - grand problème français - qui a trop souvent débouché sur un financement inflationniste de leur croissance et obéré au surplus leur solidarité financière, aujourd'hui progressivement rétablie.

J'achèverai ce rapide panorama en évoquant l'impôt de solidarité sur la fortune. Il ne doit pas être un bouc émissaire de la crise durable de l'épargne, de l'atonie du marché de l'immobilier, des difficultés de la valorisation du capital. On ne peut reprocher à l'impôt les conséquences des difficultés économiques. En maintenant l'exonération de l'outil de travail, en retenant un seuil élevé et des taux modérés, en tenant compte, par l'institution d'une clause de sauvegarde, des cas extrêmes, mais rares, où il existe une forte distorsion entre le revenu des ménages et le niveau de leur patrimoine, le Gouvernement s'est montré soucieux de préserver le rendement du capital, tout en favorisant une meilleure allocation du patrimoine. Les principales difficultés d'application de cet impôt résident dans la définition des actifs professionnels et dans le verrouillage des éventuels effets pervers du seuil des

25 p. 100. Le problème est abordé dans le texte mais celui-ci pourrait être utilement complété. Le groupe socialiste présentera un certain nombre d'amendements à cet égard.

Aménagement de la fiscalité des intermédiaires financiers, encouragement à l'investissement dans le capital productif, rétablissement d'un impôt modéré et dynamisateur sur les patrimoines les plus importants : ce triptyque n'est qu'un point de départ à l'aube du grand bond en avant qu'appelle l'ouverture du marché des capitaux.

Il faut en apprécier dès aujourd'hui la portée.

L'harmonisation de notre fiscalité de l'épargne avec celle de nos partenaires ne peut en aucun cas tenir lieu de politique fiscale. Si c'était le cas, elle risquerait de dégénérer en dérégulation fiscale, c'est-à-dire en alignement sur le moins-disant fiscal.

M. Jean-Paul Planchou. Absolument !

M. Christian Pierret. La refonte de notre système s'impose, mais pour réussir, elle doit être précédée d'une réflexion de fond. Peu de mesures figurent dans ce budget à cet égard et cela nous donne le temps de réfléchir, d'approfondir et de décider l'année prochaine dans le bon sens.

Nous devons nous assigner trois ambitions.

Tout d'abord la simplification. La fiscalité du patrimoine est le résultat d'une sédimentation de dispositions hétérogènes plus que le fruit d'une réflexion d'ensemble. L'imagination technocratique a pris le pas sur le bon sens. Sa complexité est un obstacle majeur au développement de l'épargne elle-même. Cette complexité doit être réduite.

Ensuite, la neutralité. Notre système fiscal, à force de susciter des priorités successives, n'en reflète plus aucune à moins de faire le choix d'une inéquitable sous-enchère. La variété des taux de prélèvements nuit à la fluidité de l'épargne et à la banalisation des circuits financiers que vous avez engagée avec succès. Elle affecte désormais la nécessaire mobilité du patrimoine.

Enfin, la justice. La fiscalité de l'épargne a perdu de ce point de vue sa signification initiale : l'enchevêtrement des taxations sur le revenu de l'épargne, sur les plus-values, sur les mutations, à force de sélectivité, a fait disparaître l'épargnant dans sa globalité ; elle ne reflète plus sa faculté contributive.

La justice, c'est aussi la protection de la petite épargne liquide, celle des livrets d'épargne défiscalisés qui doit continuer à bénéficier de son régime fiscal spécifique.

La refonte de la fiscalité de l'épargne doit également, au-delà de cette triple ambition, tenir compte des évolutions de l'économie du patrimoine : celle de la désinflation et de l'apparition de taux d'intérêt réels positifs, celle de la désintermédiation financière, celle de l'apparition d'une gamme de placements de plus en plus étendue. Toutes ces évolutions ont cassé certaines habitudes. Il nous reste maintenant à casser le carcan des cloisonnements fiscaux.

Dans ce contexte, l'harmonisation de notre fiscalité du patrimoine peut se traduire par quelques principes simples et pragmatiques qui intéressent d'abord l'Europe, ensuite notre pays lui-même.

L'Europe. L'instauration, au niveau européen, d'un prélèvement à la source sur les revenus de l'épargne devrait, comme naguère la T.V.A. dont nous avons eu l'initiative, conférer à l'Europe la personnalité fiscale qui lui fait défaut en cette matière. Elle implique en ce qui nous concerne de réduire la grande variété de nos prélèvements à la source, qui s'échelonnent selon les placements en cause de 51 p. 100 à 100 p. 100. Elle implique aussi de trouver un point moyen suffisamment bas pour éviter la délocalisation de l'épargne française vers certains partenaires. Nous connaissons aujourd'hui le drame de la délocalisation vers certains pays, tel le Luxembourg par exemple.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Pierret.

M. Christian Pierret. Je me dirigeais hâtivement vers la conclusion, monsieur le président.

L'établissement de règles communautaires de déontologie fiscale doit interdire que l'ouverture des marchés des capitaux ne dérive vers un système d'évasion fiscale généralisée. C'est un point crucial pour la France qui a établi en matière de revenus de l'épargne des règles claires et précises, notamment la déclaration par les tiers qui n'est pas encore acceptée

par nos partenaires européens. On sait le rôle que joue la non-déclaration par les tiers dans l'évasion fiscale sur l'épargne, en Allemagne fédérale par exemple.

En France, l'aménagement de la fiscalité des plus-values et des droits de mutation doit parachever l'édifice européen. La taxation des plus-values est devenue ingérable...

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. Christian Pierret. ... avec la distinction des plus-values à court et à long terme, qui perd de son caractère opératoire avec la désinflation...

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. Christian Pierret. ... et le développement d'une gamme de placements continue dans le temps.

M. Edmond Alphandéry. C'est très courageux !

M. Christian Pierret. Les droits de mutation, quant à eux, tiennent insuffisamment compte du rôle économique de la famille, de la mobilité accrue du capital productif,...

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. Christian Pierret. ... des dimensions concrètes de la transmission d'entreprise. Elle doit gagner en véritable éthique de l'épargnant ce qu'elle peut perdre, sans dommages, en dimension moralisante, encourager l'accession au patrimoine, favoriser la mobilité du capital productif.

M. Edmond Alphandéry. Ecoutez bien, monsieur le ministre !

M. Christian Pierret. Puisque vous êtes d'accord avec moi, monsieur Alphandéry, je pense que vous voterez l'impôt de solidarité sur la fortune !

M. le président. Monsieur Pierret, votre temps de parole est écoulé, ne vous laissez pas interrompre par M. Alphandéry !

M. Christian Pierret. Je termine, monsieur le président.

Ces trois principes permettront, je crois, de restaurer la fiscalité de l'épargne dans sa dimension économique et sociale. L'harmonisation de la fiscalité européenne peut être une contrainte providentielle. Elle accélérera le cheminement que, de toute façon, nous aurions dû entreprendre un jour ou l'autre.

M. Edmond Alphandéry. Voilà !

M. Christian Pierret. Bien sûr, la fiscalité de l'épargne ne résume pas la politique de l'épargne.

Celle-ci doit susciter l'effort d'épargne face aux contraintes pesant sur l'évolution du pouvoir d'achat.

Elle doit également renouveler la confiance de l'épargnant dans la stabilité de nos marchés financiers.

Elle doit enfin créer le cadre dans lequel pourront s'inscrire des relations transparentes et contractuelles entre l'épargnant, quel qu'il soit, et les intermédiaires financiers.

Le Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, êtes d'ores et déjà engagés dans ces voies.

Soyez sûr que, malgré les sollicitations de la conjoncture, nous soutiendrons votre action dans ce qui pourra aller dans le sens d'une politique de l'épargne plus transparente, plus juste et mieux adaptée aux besoins de notre économie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Edmond Alphandéry. Et mieux rémunérée !

M. le président. Mes chers collègues, n'imites pas M. Pierret.

M. Yves Tavernier. Il y avait la qualité !

M. Jean Anciant. Sur le fond, c'était parfait !

M. le président. Je veux parler de la gestion du temps ! *(Sourires.)*

La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est dans une conjoncture nationale et internationale relativement favorable - croissance soutenue, inflation maîtrisée, taux d'intérêt en baisse - que se présente le projet de loi de finances pour 1989.

Il y a lieu, certes, de se réjouir de cette situation, qui constitue un appoint de premier ordre pour le rétablissement des grands équilibres.

Cependant, la présentation du dispositif budgétaire pour 1989, tout en affichant une dominante de rigueur et de maîtrise des déficits, ne parvient qu'imparfaitement à masquer les imperfections d'une gestion qui, par excès de pragmatisme, ne semble s'intéresser qu'au très court terme.

Je dirai, pour m'en tenir à un constat simple, que, héritant des fruits de la politique d'assainissement des deux dernières années, vous n'avez pas su résister à certains abandons qui pourraient se révéler fâcheux dans l'avenir. Je citerai, entre autres, l'accroissement important de certains postes de dépenses par rapport au produit intérieur brut en valeur, la progression de la dette publique, la nouvelle présentation des comptes d'affectation spéciale.

Je m'en tiendrai, pour ma part, à quelques remarques sectorielles dans des domaines que je considère comme étant particulièrement sensibles car au cœur de l'activité de production de la nation.

En premier lieu, la modernisation et l'adaptation de nos entreprises à la concurrence passent par un rythme soutenu des investissements, que les efforts accomplis depuis le redressement de ces dernières années ont permis d'obtenir. Cet effort doit être maintenu et amplifié en prévision des échéances de 1993.

Encore faut-il, pour atteindre cet objectif, que la fiscalité des entreprises soit orientée en ce sens. Le régime d'imposition des bénéficiaires des sociétés, qui institue un système unique en Europe de double taux, m'incite à en douter.

Cette discrimination entre bénéficiaires réinvestis et redistribués apparaît fort discutable. Les dividendes reversés aux actionnaires ne servent-ils pas, eux aussi, dans bien des cas, à de nouveaux investissements dans d'autres secteurs de l'économie ou à la création d'entreprises nouvelles par l'intermédiaire du circuit boursier ? Il aurait été plus réaliste de se rapprocher par paliers du taux unique d'imposition des sociétés tel qu'il se pratique chez nos partenaires européens. L'ouverture prochaine du grand marché unique commandait cette évolution.

Je regrette également la diminution des budgets de l'industrie, de l'aménagement du territoire, du commerce et de l'artisanat, qui constitue sans doute une erreur d'appréciation sur les moyens à mettre en œuvre pour alléger efficacement les charges des petites et moyennes entreprises, qui, d'ici à quatre ans, auront à affronter à armes égales la concurrence de leurs homologues européennes dans le cadre du grand marché unique. Seuls, en effet, sont aidés les chefs d'entreprise créant une nouvelle unité de production et les artisans embauchant un salarié, tandis que les petites et moyennes entreprises en première ligne, face à la concurrence internationale, sont laissées à l'écart de ces mesures d'allègement.

Je souhaiterais poursuivre en vous signalant la situation très préoccupante de l'industrie française du textile, qui traverse, depuis plusieurs années, une crise de croissance et de restructuration. Il apparaît en effet que de nombreuses entreprises de ce secteur, soucieuses d'alléger leurs coûts de production, s'adonnent au système dit de « trafic de perfectionnement », par lequel des façonnages à partir de matières premières expédiées de France sont effectués à l'étranger, et notamment en Tunisie. Dans certains cas, les usines françaises licencient du personnel ou ferment pour s'implanter dans ce pays ou sur le pourtour du bassin méditerranéen. La question qui se pose à cet égard est donc double. Qu'en est-il des accords multifibres confirmés en 1986 et de la façon dont ils sont appliqués ? Serait-elle contraire aux intérêts de l'industrie française du textile ? Des accords bilatéraux, notamment entre la France et la Tunisie, sont-ils à l'origine de ces atteintes à l'économie nationale du textile ?

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez, sur ce point, m'apporter des éclaircissements, car il y a lieu de se préoccuper vivement de voir tout un secteur de notre industrie disparaître dans un rapport de forces international qui semble être de plus en plus contraire aux objectifs que, par ailleurs, nous nous efforçons d'atteindre.

La défense de l'emploi et la mise à niveau par des moyens fiscaux adaptés d'entreprises compétitives devraient, en toute hypothèse, prévaloir sur la recherche d'expédients dont l'accumulation conduirait à coup sûr à la ruine de l'industrie textile nationale.

En outre, c'est évidemment vers l'évolution très défavorable du commerce extérieur que convergent nos préoccupations les plus vives. La poussée des importations, liée à la croissance des achats de biens d'équipement à l'extérieur, résultant

tant de l'effort d'investissement, a essentiellement profité, en Europe, à la Grande-Bretagne et, hors Marché commun, au Japon et aux Etats-Unis. Elle a également contribué, dans de larges proportions, à creuser le déficit global des échanges France-R.F.A., avec un solde très négatif pour les biens manufacturés.

L'inversion de cette tendance à la dégradation accélérée de nos échanges passe nécessairement par la mise en œuvre immédiate d'incitations sélectives, notamment en faveur d'entreprises françaises susceptibles de satisfaire à la demande de biens d'équipements résultant de la dynamique d'investissement. A plus long terme, le redressement ne sera obtenu que par le maintien de la demande intérieure des ménages à un niveau raisonnable, par une adaptation des productions françaises aux marchés et aux créneaux les plus porteurs, ainsi que par la consolidation des positions françaises sur les marchés des pays développés, c'est-à-dire les plus solvables.

Pour conclure, je souhaite que les importantes plus-values fiscales qui résultent de l'exercice 1988 soient consacrées à l'essentiel, c'est-à-dire à la rénovation du tissu productif industriel, au renforcement des allègements des charges des entreprises, à une aide significative à la formation professionnelle, à l'harmonisation progressive et modulée des taux de T.V.A. Il importe que les quelques années qui nous séparent du marché unique soient utilement consacrées à préparer l'industrie, qui est notre principale source d'emploi, à cette échéance européenne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatoski.

M. Ladislas Poniatoski. Je ne vous parlerai pas ce matin des grands équilibres budgétaires puisque Michel d'Ornano exposera cet après-midi la position du groupe U.D.F. sur ce point.

J'utiliserai simplement les quelques minutes qui me sont imparties pour attirer votre attention, d'une part, sur les dangers de l'I.S.F. pour le secteur du bâtiment et, d'autre part, sur le caractère inégalitaire de la baisse de la T.V.A. sur les abonnements au gaz et à l'électricité.

En dépit des déclarations rassurantes du Premier ministre qui souhaite éviter « le naufrage de l'immobilier », l'I.S.F. n'est en fait rien d'autre qu'une taxe supplémentaire sur le patrimoine immobilier. Ajouté à la taxation des plus-values, aux droits de succession et aux droits d'enregistrement, ce nouvel impôt compromet gravement l'équilibre de ce secteur.

Il risque, tout d'abord, d'entraîner une diminution de l'investissement locatif, des particuliers notamment. Or il faut savoir que 85 p. 100 du parc locatif sont actuellement détenus et alimentés par les investisseurs privés. Ce sont donc sur ces derniers que repose en grande partie le dynamisme de la construction de logements. Les taxer davantage, c'est les inciter à choisir d'autres types de placements plus rentables en France et bientôt à l'étranger.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget a défini hier après-midi, ici même, les priorités du budget de 1989. Il a déclaré que la troisième de ces priorités consistait à préparer la France au rendez-vous de 1992.

Je crois personnellement que la mise en place d'un nouvel impôt sur le patrimoine, alors que toutes les études montrent que, dans ce domaine, la France est nettement défavorisée par rapport à ses concurrents européens, n'est pas le meilleur moyen pour aborder cette échéance dans de bonnes conditions.

M. Bruno Durlieux. C'est parfaitement exact !

M. Ladislas Poniatoski. Deuxième effet pervers lié au rétablissement de l'I.S.F. : l'affaiblissement de l'offre locative avec ses répercussions inévitables en termes de hausse des loyers.

En parlant de la conjoncture, monsieur le ministre, vous avez avoué être préoccupé par le rythme de l'inflation. Vous avez même exprimé le souhait que l'augmentation des prix des services soit modérée et, dans le même temps, vous rétablissez un impôt susceptible de créer les conditions d'une tension sur les loyers. Il y a là quelque incohérence.

Enfin et surtout, le rétablissement d'un impôt sur la fortune risque de paralyser à nouveau le secteur du bâtiment. Faut-il rappeler que son activité concerne aussi bien la construction de logements neufs que la rénovation et l'entre-

tien de logements anciens, faisant ainsi vivre plus de 300 000 entreprises et plus de 1 200 000 personnes, dont 945 000 salariés et 285 000 artisans.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que la toute première priorité du Gouvernement était l'emploi. Or, je vous rappelle qu'en 1987 le nombre de créations nettes d'emplois dans le bâtiment était de 12 000 et qu'il devrait être de 14 000 en 1988.

M. le ministre d'Etat a déclaré hier qu'il fallait faire encore mieux en matière d'emploi. Or je crains que les propositions concernant l'I.S.F. n'affolent les professionnels et ne nous fassent revenir à la situation de 1982.

Je rappellerai pour mémoire que la construction de logements neufs, qui avait été plusieurs années de suite de près de 400 000 logements par an, est tombée en 1986 à 295 000 logements. La politique menée de 1986 à 1988 a redressé légèrement ce mouvement puisque 310 000 logements ont été construits en 1987 et que les projections pour 1988 tournent autour de 320 000 logements. C'est toujours insuffisant car, dans notre pays, ce sont près de 400 000 logements qui devraient être construits chaque année.

En définitive, rétablir l'I.S.F., c'est prendre le risque de « casser le bâtiment », de stopper le dynamisme d'un secteur qui venait pourtant de retrouver un certain équilibre et de mettre en difficulté des milliers de petites entreprises, alors qu'il fallait prendre des mesures pour accélérer la reprise qui s'amorçait dans ce secteur clé de notre économie.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. On verra l'année prochaine !

M. Ladislav Poniatowski. La seconde remarque que je formulerai sur ce budget concerne les baisses de T.V.A. en faveur des ménages.

Permettez-moi de vous dire que, dans ce domaine, je crains que vous ne pratiquiez une justice sélective.

En effet, vous avez annoncé hier, monsieur le ministre chargé du budget, que la politique fiscale était l'instrument privilégié de la réduction des inégalités. Je crains qu'elle n'en crée de nouvelles dans le budget de 1989.

L'article 6 de votre budget prévoit une diminution de 18,6 p. 100 à 5,5 p. 100 du taux de T.V.A. sur les abonnements de gaz et d'électricité. Cette mesure est bonne, mais elle est discriminatoire puisqu'elle ne concerne pas toute une catégorie de Français qui utilisent d'autres sources de chaleur.

M. Bruno Duriaux. Le charbon !

M. Ladislav Poniatowski. Ce sont ceux que j'appelle les « oubliés » de votre budget.

Je pense, notamment, aux réseaux de chaleur qui desservent essentiellement des bâtiments publics, des hôpitaux, des collèges, des groupes H.L.M., c'est-à-dire une population en majorité de condition modeste...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Poniatowski.

M. Ladislav Poniatowski. ...qui habite des logements à vocation sociale et pour qui les charges de chauffage sont lourdes.

M. Bruno Duriaux. Absolument !

M. Ladislav Poniatowski. Je pense plus particulièrement aux deux millions de personnes qui utilisent le charbon. Ce sont en majorité des personnes âgées, des inactifs, des ouvriers qui habitent des zones économiquement très touchées comme les bassins miniers, le Nord - Pas-de-Calais.

M. Bruno Duriaux. On se battra sur cette question !

M. Ladislav Poniatowski. Le ministre d'Etat a débuté son intervention, hier, en affirmant qu'il souhaitait que le débat soit le plus ouvert possible. Il a même ajouté que le Gouvernement devait être à l'écoute du Parlement.

Eh bien, montrez-nous, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas simplement à l'écoute du Parlement, mais que vous nous avez un tant soit peu entendus. Pour cela, acceptez un certain nombre d'amendements que nous avons déposés et qui ont tous été allègrement enterrés en commission des finances.

Faites la preuve que l'ouverture ne se réduit pas un débat courtois pendant la discussion budgétaire, mais qu'elle se traduit par la prise en compte des propositions de l'opposition.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. Emile Vernaudeau.

M. Emile Vernaudeau. Monsieur le président, mesdames, messieurs et chers collègues, à l'occasion de la discussion générale sur le projet de loi de finances pour 1989, je tiens à dire quelques mots sur le budget des départements et territoires d'outre-mer, et plus spécialement sur celui de la Polynésie française.

Certes, j'ai remarqué avec satisfaction que le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1989 est en hausse de près de 12 p. 100 par rapport au précédent budget et que notamment le secrétariat permanent du conseil du Pacifique sud sera doté de moyens plus importants.

M. Cristian Pierrat. Très bien.

M. Emile Vernaudeau. Mais il n'a pas été tenu suffisamment compte, me semble-t-il, de la situation actuelle de la Polynésie, sans doute parce qu'elle est un peu occultée par l'affaire calédonienne.

La majorité dont est issu le gouvernement polynésien auquel j'appartiens en tant que ministre de la régionalisation, de l'administration des archipels et des postes et télécommunications, se félicite que la sagesse et le bon sens aient finalement triomphé en Nouvelle-Calédonie. D'ailleurs, l'union territoriale, notre coalition majoritaire, s'est prononcée fermement pour le « oui » au prochain référendum sur la Nouvelle-Calédonie.

M. Guy Béche. Très bien !

M. Emile Vernaudeau. Cependant, cet heureux dénouement du problème calédonien ne doit pas masquer les difficultés auxquelles la Polynésie et les Polynésiens sont actuellement confrontés.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est vrai !

M. Emile Vernaudeau. Le sectarisme, l'intolérance des précédents gouvernements territoriaux, présidés ou animés par le secrétaire d'Etat Gaston Flosse, avaient conduit la Polynésie au bord du chaos et de la faillite. (Très bien ! sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)

M. Jacques Baumel. N'allez pas trop loin quand même !

M. Emile Vernaudeau. Pendant toute l'année 1987, les grèves et les mouvements de rue se sont succédé pour culminer, le 23 octobre 1987, dans une nuit d'émeutes au cours de laquelle une partie de la ville de Papeete fut incendiée et pillée.

M. Guy Béche. C'est le résultat de la politique sectaire du R.P.R. !

M. Emile Vernaudeau. Ces événements dramatiques ont laissé de profondes cicatrices et, depuis que le Gouvernement présidé par le député Alexandre Leontieff a repris la direction du pays, nous tentons de les effacer en rétablissant la confiance.

Sur le plan politique, la stabilité a été retrouvée grâce à l'esprit de tolérance et d'ouverture qui caractérise la nouvelle majorité.

Sur le plan social, la paix est revenue grâce au consensus populaire que le gouvernement local a réussi à obtenir autour des grandes priorités du territoire définies dans la plus large concertation.

Malheureusement, dans le domaine économique, nous subissons encore les conséquences de la mauvaise gestion des précédents gouvernements.

Le ralentissement de l'activité économique, des investissements et de la consommation a entraîné une importante diminution des importations.

Or le système fiscal territorial est essentiellement fondé sur les droits et taxes qui frappent les produits importés.

On peut donc déjà prévoir qu'il y aura une moins-value de 4 400 millions de francs Pacifique de recettes budgétaires à la fin de cette année par rapport aux prévisions initiales, soit plus de 240 millions de francs français.

Certes, nous parviendrons à réaliser cette année des économies d'un montant de deux milliards de francs Pacifique en dépenses de fonctionnement.

Ce déséquilibre budgétaire étant l'héritage du passé, le nouveau gouvernement du territoire sollicite auprès de l'Etat une aide exceptionnelle d'un montant équivalent.

Cette subvention d'équilibre permettra à la Polynésie de démarrer l'exercice 1989 sur des bases saines et d'exécuter le contrat de Plan Etat-territoire dans les meilleures conditions.

Je souhaite que cet appel à la solidarité nationale soit entendu.

La stabilité politique, la paix sociale et la prospérité économique du territoire en dépendent certes, mais, à travers la Polynésie, c'est aussi le rayonnement de la France dans le Pacifique qui est concerné.

Iaorana !

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Planchou.

M. Jean-Paul Planchou. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'étonne d'abord de ce que notre collègue Poniatowski n'ait pas salué, ce matin, la distinction de l'économiste de grand renom qu'est Maurice Allais et qui vient de recevoir le prix Nobel d'économie. C'est le premier économiste français ainsi honoré depuis plus de vingt ans.

M. Jacques Baumel. Qu'est-ce que cela a à voir avec le budget ?

M. Jean-Paul Planchou. Toute la représentation nationale pourrait saluer cette distinction, mais je pense comprendre pourquoi M. Poniatowski s'en est abstenu. Mes premières lectures concernant l'impôt sur le capital ont été, en effet, celles de Maurice Allais.

M. Christian Pierret. Un fervent partisan de l'impôt sur le capital !

M. Jean-Paul Planchou. Je souhaiterais donc que certaines pages de ses ouvrages soient bien examinées.

Monsieur le ministre, je ne reviendrai pas sur les caractéristiques générales de ce budget. Beaucoup a été dit, et bien dit par M. le rapporteur général, excellemment dit par mon collègue et ami Christian Pierret.

Je voudrais cependant prendre le contrepied de ce que certains de nos collègues de droite, au cours des derniers jours, comme M. Gantier, hier encore à cette tribune, ont pu clamer en déplorant une baisse du déficit budgétaire à leurs yeux trop limitée et qu'ils assimilent à un manque de rigueur. En d'autres termes, si je les comprends bien, la rigueur à leurs yeux ne se conjuguait qu'avec le désengagement de l'Etat.

M. le ministre d'Etat leur a fort bien répondu...

M. Christian Pierret. Excellemment répondit !

M. Jean-Paul Planchou. ... en disant qu'il était quand même plus facile d'atteindre un déficit budgétaire de 115 milliards de francs avec des recettes provenant des privatisations que de ramener ce déficit budgétaire à 100 milliards de francs sans recettes de privatisations.

J'ajouterai, monsieur le ministre, que même si ce budget est pour une large part un exercice imposé par le gouvernement précédent, que même si, de ce point de vue, c'est un budget de transition, je me félicite pour ma part que, dans ce contexte très contraint, il témoigne, justement, d'une volonté de dépenses publiques.

Car ce qui fait la différence, dans ce champ de la politique budgétaire, et ce sans manichéisme aucun, entre les conservateurs et les esprits de progrès, c'est la considération - je dis bien la considération, car un déséquilibre est un déséquilibre, un équilibre un équilibre, et cela n'est ni de droite ni de gauche - la considération, disais-je, que l'on porte, les uns et les autres, sur la dépense publique.

Pour ma part, le « mieux d'Etat » ce n'est pas le « moins d'Etat ». Je souhaite un Etat moins gras, moins adipeux, certes, mais un Etat plus musclé donc plus fort, bref un Etat qui contribue efficacement à ce que j'appellerai la compétitivité globale de l'économie. D'une certaine manière, monsieur le ministre - je dis bien d'une certaine manière - les événements sociaux de ces derniers jours témoignent de cette exigence pressante d'une réhabilitation de l'Etat.

Un seul exemple : la suppression de la taxe sur les encours des banques constitue un geste de très grande bonne volonté de la part du Gouvernement à l'égard d'une profession qui se trouve dans une situation moins mirobolante d'ailleurs qu'on veut bien le dire ici, et qui a l'obligation, comme d'autres, de se mettre au diapason du contexte européen. Nous avons

bien compris cette mesure ainsi. Mais, lorsque les représentants de l'Association française des banques viennent devant la commission des finances de l'Assemblée et reconnaissent que la suppression de cette taxe n'aura pour effet que de faire baisser le taux de base bancaire d'environ 0,15 p. 100, on mesure en rapport l'effet bénéfique que pourrait avoir 1,4 milliard de francs de dépenses publiques, bien orientées cela s'entend, et donc le courage du Gouvernement. Personne ne conteste dans nos rangs le coût de la charge de la dette publique, mais un grand effort d'incitation, d'investissement reste à faire.

D'autant que, mes chers collègues, les déséquilibres internationaux perdurent. Les événements financiers de l'année passée auront-ils donné des leçons de sagesse et incité à une saine coopération ? Qui peut en être sûr ? Dans un contexte monétaire très volatil, qui peut prétendre que nous sommes vraiment préservés des difficultés monétaires internationales ?

M. François Hollande. Très juste !

M. Jean-Paul Planchou. On le sait, le monde est condamné à rechercher et à trouver les chemins d'une croissance supérieure : croissance du Sud, croissance du Nord, coopération Nord-Sud, coopération Ouest-Ouest, coopération Est-Ouest.

De cette situation instable, on ne peut se dégager que par le haut, mais cela signifie qu'en regard du ralentissement américain prévisible, l'Europe assume ses responsabilités pour faciliter le rééquilibrage des comptes commerciaux et financiers des Etats-Unis, d'une part, mais également de la République fédérale d'Allemagne et du Japon, d'autre part, car les excédents allemands et japonais ne sont pas plus sains que les déficits américains.

M. Christian Pierret. Très bien !

M. Jean-Paul Planchou. On sera, je crois, tous d'accord sur ce point.

Mais l'Europe en prend-elle le chemin ? La République fédérale d'Allemagne est-elle disposée aujourd'hui à encourager ce mouvement ? Et pourtant c'est bien de la construction européenne qu'il s'agit.

Quand on interroge les chefs d'entreprise, pour eux, dans la perspective européenne, ce qui prime c'est l'harmonisation fiscale et l'unification financière. ce qui d'ailleurs à bien les comprendre signifie souvent, comme le rappelait notre collègue M. Pierret, alignement unilatéral sur le « moins-disant fiscal ».

L'harmonisation, à mon sens, veut que chacun fasse un pas vers l'autre, en matière de fiscalité comme en d'autres domaines. Quand on sait au surplus que, dans cette optique européenne - c'est le rapporteur général qui l'évoquait hier -, les chantiers fiscaux devront être entrepris pratiquement en même temps, on voit qu'il s'agit d'une refonte globale.

Et quand on interroge parallèlement les populations, c'est à l'harmonisation économique et sociale et à la dynamique industrielle et culturelle qu'elles pensent d'abord.

Il n'y a pas entre ces deux réponses de contradiction irréductible. Les premières orientations ne valent pas et ne vont pas sans les secondes, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de réelle construction européenne si les progrès de coopération ne sont que d'ordre financier et fiscal, qu'il n'y aura pas de véritable dynamique européenne sans croissance, et qu'il n'y aura pas d'Europe des peuples si la perspective européenne se limite à une démarche économique et financière libérale.

L'Europe, donc, nous recommande de hiérarchiser les priorités dans le temps. Par le biais fiscal, la construction européenne va désormais contraindre lourdement l'exercice budgétaire. Parallèlement à une stratégie fiscale à long terme nécessaire, dont il faudrait d'ailleurs que le Parlement débâte à partir de la discussion sur le 10^e Plan, il doit y avoir une programmation budgétaire à moyen terme qui s'inscrive dans le cadre d'une planification stratégique qui programme les projets « durs » d'une politique, et même dans chaque politique sectorielle, et qui gère le « mou » - comme, de toute façon, il est difficile de programmer le « mou », par évidence ma démonstration n'a pas besoin d'explications plus longues. On ne peut pas se passer de ce cadrage.

Pretons le cas, et je conclurai sur ce point, de la politique salariale, qui est regardée avec beaucoup d'attention, alors que les crédits bancaires croissent de 17 p. 100. L'endettement des ménages s'accroît et surtout, semble-t-il, en ce qui

concerne les crédits de trésorerie et les crédits à la consommation, au profit de ménages de plus en plus jeunes et de plus en plus modestes. Cette évolution, monsieur le ministre, interpelle parce que le rapport en France entre l'endettement et les actifs nets est largement supérieur à ce qu'il est dans la plupart des pays anglo-saxons. Or c'est ce seul rapport qui vaille, et non pas celui en termes bruts.

En tout cas, c'est du pouvoir d'achat à crédit qui est distribué avec des conséquences sur les taux et des effets sociaux prévisibles.

Ce déséquilibre n'est pas sain. C'est une évolution à revoir, typique de ce que nous devons regarder dans le long terme, et qu'on ne peut revoir d'ailleurs que dans le temps.

J'ai beaucoup parlé des choix à long terme, alors que l'exercice budgétaire est annuel. Sans doute, mes chers collègues, est-ce pour faire valoir qu'au vu des enjeux le budget, désormais, ne peut avoir de sens que considéré dans le long terme. Et, de ce point de vue, monsieur le ministre, plus encore que l'exercice actuel, c'est le prochain budget qui, à mon sens, devra témoigner de cette volonté de voir loin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, quand j'examine votre projet de budget, je pense irrésistiblement aux copies de certains élèves médiocres en marge desquelles le professeur inscrit « Pourrait mieux faire ».

En effet, vous nous présentez un budget plein de bonnes intentions...

M. Christian Pierrat. De bonnes mesures !

M. Jacques Baumel. ... qui présente un certain nombre de faiblesses et d'inconvénients que, d'ailleurs, la grande majorité des orateurs et des experts relèvent sans aucune volonté partisane.

D'abord, vous le présentez sur un fond de malaise social - vous n'y êtes pour rien - et de faiblesse du franc qui présente certains caractères inquiétants. La Banque de France, selon vos dispositions, a relevé le taux d'intervention sur le marché monétaire. Cette mesure n'a pas provoqué l'effet escompté et la situation du franc ne s'est pas particulièrement améliorée. Certes, cette décision témoigne de la détermination des autorités monétaires françaises de défendre le franc, et nous devons vous en rendre justice, monsieur le ministre.

Mais l'utilisation pour la deuxième fois de l'arme des taux en deux mois peut conduire la France à certaines limites dangereuses pour le redressement du crédit, pour le redressement de notre économie. Le renchérissement de ce crédit n'est guère de nature à favoriser l'investissement, qui devrait pourtant être le moteur de l'économie et par conséquent de la création des emplois.

Quand on examine attentivement votre budget - sans passion car il faut éviter les jugements excessifs - nous sommes contraints de constater qu'il marque le retour à une croissance immodérée des dépenses.

En ce domaine, vous changez de cap. Les budgets de 1987 et de 1988 avaient marqué un coup d'arrêt public dans la progression continue des dépenses. Aujourd'hui, vous repartez dans une direction qui est, à plus d'un titre, contestable. Le peu de temps qui m'est imparti ne me permet pas d'entrer dans le détail de tout ce que nous pourrions constater dans ce retour aux dépenses excessives. Je crois d'ailleurs qu'il s'agit non seulement d'une progression des dépenses, mais aussi d'un mauvais choix dans leur emploi. Je relève plusieurs exemples parmi tant d'autres : vous augmentez un certain nombre de budgets, mais vous décidez des réductions très dangereuses en ce qui concerne un budget vital pour notre économie mais aussi pour notre sécurité, celui de la défense. En définitive, le budget de la défense est le cousin pauvre de votre projet de loi de finances : il prévoit une réduction de plus de 8 000 emplois et aussi - mais nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'examen des crédits de ce ministère - un étalement, dont les Français se rendent moins compte car c'est un peu dissimulé, des programmes de modernisation de nos forces armées à l'horizon 2000.

En dehors de la croissance immodérée des dépenses, nous constatons l'abandon d'une certaine politique de redressement. Vous provoquez l'arrêt du désendettement, qui a été un des éléments de l'action des gouvernements précédents.

Malgré les affirmations de principe, vous êtes en effet passé, malheureusement, d'une volonté de désendetter l'Etat à une certaine politique de facilité.

Je ne parlerai pas - d'autres le feront mieux que moi - de la politique fiscale et des projets que vous nous présentez dans ce domaine. Il faudrait souligner dans ce budget l'absence d'une véritable priorité européenne, ce qui est assez étonnant. Nous sommes à la veille d'un rendez-vous décisif. Sur tous les bancs de l'Assemblée, chacun insiste sur l'importance de l'échéance de 1992 et sur la nécessité de mettre notre pays au diapason avec ses partenaires. Or cette priorité est absente de votre budget, notamment en ce qui concerne la T.V.A. Je ne peux pas en parler longuement. Je dirai seulement que, hormis la baisse du taux, qui passe à 18,6 p. 100, pour les cassettes vidéo, les films et les pellicules, toutes les autres mesures ne rentrent pas dans le cadre d'une véritable harmonisation européenne. Et les mesures de réduction que vous proposez portent sur des secteurs qui ne sont pas essentiels. C'est un point faible de votre budget qu'il faut souligner.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Baumel.

M. Jacques Baumel. Je vais m'efforcer d'être bref, monsieur le président.

Bien entendu, il est facile de critiquer. Mais il était pourtant possible, monsieur le ministre, d'envisager d'autres mesures compte tenu de la situation dont vous avez hérité, qui était loin d'être mauvaise puisque nous constatons à l'heure actuelle de bonnes rentrées fiscales : plus de 40 milliards de francs supplémentaires.

Dans ces conditions, vous auriez pu prévoir une plus forte diminution du déficit. Mais d'autres intervenants insisteront sur ce point.

Vous auriez pu aussi prévoir une meilleure orientation quant à la politique d'assainissement, une diminution du déficit, qui aurait pu être de 90 milliards de francs au plus, et une enveloppe d'allègements fiscaux d'à peu près 30 milliards. Vous ne l'avez pas fait.

En revanche - c'est frappant quand on examine votre budget - vous n'apportez pas, sur quatre ou cinq points, les solutions qu'attendaient les Français, de toute origine.

Votre projet de budget est tout à fait insuffisant pour venir en aide aux familles. Vous avez prévu en tout et pour tout 300 millions de francs pour améliorer la garde d'enfant. C'est une goutte d'eau dans votre budget.

Votre budget prévoit également une part très faible pour le logement. Je ne vais pas débattre aujourd'hui à cette tribune des problèmes du logement. Mais avouez que vous n'avez pas adopté d'importantes mesures en faveur du logement, notamment du logement social.

Votre budget ne prévoit pas grand-chose non plus en ce qui concerne la lutte contre le chômage.

Enfin, votre politique ne prévoit en aucune façon d'accompagner la dimension européenne ni ne prépare ce qui devra être fait tôt ou tard par la France dans ce domaine.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que votre budget est pavé de bonnes intentions, mais qu'il ne répond pas tout à fait aux espoirs qu'on pouvait nourrir en cette occasion. C'est plus un budget de facilité qu'un budget de rigueur, quel que soit le langage employé, et je crois qu'il décevra beaucoup un grand nombre de Français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de respecter le temps qui vous a été imparti.

La parole est à M. Maurice Pourchon.

M. Maurice Pourchon. Monsieur le ministre, nous avons écouté, les uns et les autres, avec attention les explications que M. le ministre d'Etat et vous-même nous avez données sur ce budget. Le groupe auquel j'appartiens vous apportera son soutien.

Dans une période d'amélioration - mais d'amélioration fragile - de la situation économique un budget qui maintient le cap comme celui-là est un budget que nous voterons. Il prévoit, entre autres, une réduction des prélèvements obligatoires.

Ma brève intervention se limitera à deux observations.

La première concernera cette réhabilitation du secteur public qui doit accompagner la réduction des prélèvements obligatoires. Elle intéresse plus précisément le patrimoine public, dans la mesure où la création de ce patrimoine, son entretien, ses conditions d'utilisation, son maintien même, dans certains cas, doivent aujourd'hui nous poser problème. Nous devons nous interroger - et beaucoup de grandes administrations, le ministère des armées, les grandes administrations publiques, quelques grands services publics aussi, devraient faire l'objet à mon sens d'observations précises, de rapports en tout cas qui se devraient d'être examinés avec attention par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le maintien et l'utilisation, et, pourquoi pas, la privatisation de tout ou partie de ce patrimoine public. Voilà peut-être une mesure complémentaire dans le cadre de la politique de rigueur que l'Etat envisage.

Ma seconde observation aura trait à un ensemble de budgets que nous ne voyons pas passer ici, ou plutôt que nous ne voyons passer que pour partie - je veux parler du secteur public local. Certes, nous nous réunissons pendant quelques semaines dans cette enceinte pour discuter du budget de la nation, mais n'oublions pas que, cette année, l'ensemble du secteur public local va représenter un ensemble de dépenses de l'ordre de 800 milliards de francs. J'évoque ici les organismes de H.L.M., les hôpitaux et surtout les collectivités locales, qui, à elles seules, je le rappelle, représentent les trois quarts de cette dépense du secteur public local, soit 600 milliards, ce qui n'est pas négligeable. Nous le voyons, quant à nous, apparaître, à travers les dotations qui sont venues compenser les transferts de compétences - je veux parler de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation globale de décentralisation, de la dotation pour la formation professionnelle, pour ne citer que l'essentiel. Je rappellerai simplement, mes chers collègues, que cela représente plus de 9 p. 100 d'augmentation de la dotation cette année par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire pour ces dotations-là une augmentation qui est le double de celle des dépenses de l'Etat. Alois, rigueur, oui ! Courage et vérité, oui ! Mais courage, vérité et rigueur, pour tout le monde !

Ces constatations étant faites, quels peuvent être les remèdes ?

Le premier des remèdes serait, peut-être, de s'intéresser d'un peu plus près et non à travers les observations partielles au projet de réforme qu'envisage votre collègue, le ministre de l'Intérieur, concernant la représentativité des collectivités locales. Pensons aux 37 000 communes. Les groupements seront peut-être indispensables. En tout cas, ils seront nécessaires dans la perspective de l'Europe de 1992. Pensons aux budgets, non négligeables, des départements qui interpellent aujourd'hui sur tous les bancs. Les dotations, assez généreusement accordées, quoi qu'on ait dit à l'époque, lors des transferts de compétences, méritent aujourd'hui réflexion. Elles devraient être non plus automatiques mais contractualisées, avec le renouveau du Plan que l'on peut espérer et une véritable politique d'aménagement du territoire qui va s'imposer. A travers une telle contractualisation, on ferait en sorte que les objectifs des collectivités locales rejoignent ceux du Gouvernement et de sa majorité. Il ne s'agit pas de brimer les collectivités locales, mais il faut une véritable cohérence, et, je le répète, comme le disait M. le ministre d'Etat, un langage de courage et de vérité qui dépasse les portes de cet hémicycle.

Permettez-moi enfin de m'interroger. Le président du conseil général d'un département pas très éloigné de Paris annonce qu'il va supprimer la vignette, ressource transférée par l'Etat. Une telle attitude pourrait être source de déséquilibres graves. Pourquoi, lui qui est président d'un conseil général relativement riche, tout le monde en convient...

M. Bruno Durlieux. Eh bien, qu'il en profite !

M. Maurice Pourchon. ... ne ferait-il pas don du produit de sa vignette au département voisin des Ardennes, qui traverse une crise économique grave et où le taux de chômage atteint pratiquement les 20 p. 100 ? La décentralisation, c'est peut-être aussi la solidarité !

Seconde interrogation : les présidents de conseils régionaux, une fois de plus, réclament une augmentation des dotations en matière de construction de lycées. Monsieur le ministre, j'aimerais que l'on fasse le bilan du nombre de lycées construits par les régions depuis les transferts de compétences et de la participation de ces régions sur leur financement propre à la construction de ces établissements, je

crains que, dans certains cas, M. Jospin, n'ait quelque problème l'année prochaine, à trouver des locaux où installer les 12 000 enseignants supplémentaires qui seront mis à sa disposition.

Je me dis aussi que des présidents de collectivités régionales qui, l'année dernière, ont augmenté en moyenne leurs budgets de l'ordre de 20 p. 100 sont assez malvenus de s'adresser, en ces termes en tout cas, à l'Etat, qui, lui, je le répète, pratique cette année un langage de courage et de vérité.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Pourchon.

M. Maurice Pourchon. Pour terminer, monsieur le ministre, je tiens simplement à vous dire que, en votant votre budget, je souhaite certes que les résultats des efforts soient équitablement répartis, mais que, préalablement, les efforts eux-mêmes soient équitablement assumés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Durlieux.

M. Bruno Durlieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, avant d'engager une réflexion sur le budget qui nous est présenté, dire d'abord la fierté, la joie et l'honneur que nous devons tous ressentir après que les travaux de notre concitoyen Maurice Allais ont été couronnés par un prix Nobel.

M. Jacques Roger-Machert. Il était partisan de l'impôt sur le capital !

M. Bruno Durlieux. J'y viens, cher collègue.

Beaucoup d'entre nous ici le connaissent et même certains d'entre nous l'ont eu comme professeur. Je suis de ceux-là. Je voudrais qu'à ce savant fécond, rigoureux, éminent, au grand professeur, au libéral qui refuse l'idéologie, à l'humaniste érudit, combattant de la liberté et du progrès, enfin à l'homme - je l'ai connu - profondément attachant, notre assemblée exprime l'hommage qui doit lui revenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*)

Nous ne demanderons pas à Maurice Allais de nous dire ce qu'il pense du projet de loi de finances en discussion...

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce serait intéressant !

M. Bruno Durlieux. ... même s'il est sûr qu'il aurait des choses à dire.

Dans l'un de ses derniers ouvrages qui s'intitule *L'impôt sur le capital et la réforme monétaire*, ses réflexions nous intéressent particulièrement. Vous savez qu'il y plaide pour l'instauration d'un impôt sur le capital, mais - il faut avoir lu complètement son ouvrage - pas n'importe quel impôt sur le capital...

M. Ladislas Poniatowski. Oui !

M. Bruno Durlieux. ... car il y a impôt sur le capital et impôt sur le capital...

M. Ladislas Poniatowski. Certes !

M. Bruno Durlieux. ... et, surtout, il assortit sa proposition de la suppression de l'impôt sur le revenu.

M. Ladislas Poniatowski. Absolument !

M. Bruno Durlieux. Comme tous les grands économistes, Maurice Allais a une vue globale des problèmes et j'aurais aimé - c'est une des critiques que je fais à ce budget - que, derrière les propositions, il y ait une politique globale, notamment en matière fiscale, que je ne vois pas clairement se dessiner.

J'ajoute d'ailleurs que, dans cet ouvrage, Maurice Allais cite en exergue Dabrovitch. Il dit ceci : « La démocratie libérale cessera d'être dupe de la démagogie, ou elle périra. »

Je vous propose de nous inspirer de cette réflexion pour nous engager plus avant dans notre discussion.

Monsieur le ministre, je vous ai écouté, ainsi que le ministre d'Etat et ainsi que M. le rapporteur général. Vous nous avez indiqué que vos objectifs, c'étaient l'emploi et la croissance, et que, selon vous, les conditions de la croissance et de l'emploi, c'étaient la stabilité des prix, la défense du

taux de change, la modération des rémunérations et la préservation de l'équilibre extérieur. Je dois vous dire que je vous approuve.

Aux côtés de Raymond Barre entre 1976 et 1981 à Matignon, dans l'opposition entre 1981 et 1986, et à nouveau dans l'opposition aujourd'hui, je n'ai jamais cessé de défendre cette thèse : nous devons, pour obtenir la croissance et un haut niveau d'emploi, veiller à ce que nous appelions les grands équilibres. Je me réjouis de voir que vous repreniez cette problématique.

Les moyens que vous proposez, pour certains d'entre eux, sont discutables. Ce sera l'objet de la discussion générale et de la discussion des articles.

Mais je ne peux que souligner le changement du discours et le changement de la politique gouvernementale. Quelle différence par rapport à 1981 et 1983 et même par rapport à 1983 et à 1986. Vous avez fait votre « chemin de Damas », certes plus vite que d'autres dans vos rangs - vous avez encore du prosélytisme à faire chez vous - mais vous êtes devenu un apôtre de la croissance dans la stabilité. Je m'en réjouis sincèrement et je dis cela sans la moindre ironie, comme citoyen, même si je ne suis pas socialiste et même si je ne m'appête pas à devenir socialiste. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. Monsieur Durieux, ne dites pas ça ! on ne sait jamais !

M. Bruno Durieux. C'est un progrès pour le débat politique de voir qu'une formation politique en France évolue dans le sens du réalisme. Et je vois d'ailleurs que mon collègue du Nord Jean Le Garrec approuve cette position.

Je dois dire d'ailleurs qu'en écoutant hier le ministre d'Etat j'ai eu l'impression d'entendre mes amis du C.D.S. Je vous dirai même plus. Il a prononcé une phrase, importante, s'agissant de la fonction publique, où il disait en substance : « Au fond, pour que la fonction publique serve bien l'Etat, eh bien, il faudrait peut-être moins de fonctionnaires mais des fonctionnaires mieux payés. »

Cette phrase correspond à ma conviction personnelle, et je l'ai entendue il y a deux ans de la bouche même du ministre de la fonction publique de l'époque, mon ami Hervé de Charrette.

M. Jean Le Garrec. Je vais en parler !

M. Bruno Durieux. Vous voyez donc que la situation a évolué et je tiens, pour ma part, à enregistrer ces évolutions.

Un mot, maintenant, du contexte dans lequel la loi de finances que nous discutons s'inscrit.

S'agissant de notre contexte économique, j'entendais, tout à l'heure, Christian Pierret, ainsi que d'autres orateurs, et hier le ministre d'Etat et le ministre délégué, nous dire : « Au fond, tout le monde s'est trompé sur les conséquences du krach boursier. » Oui, le krach boursier de l'année dernière n'a pas provoqué la récession ou le ralentissement de l'activité que certains avaient prévus. Mais je voudrais rappeler que ce krach a été accompagné de mesures et que les gouvernements ont réagi. Il y a eu, en particulier, des injections massives de liquidités dans les économies nationales et dans l'économie internationale. Il ne faut pas dire qu'un krach boursier reste sans conséquences. Il faut dire qu'une prévision économique n'est qu'une prévision économique et qu'elle appelle des mesures en réponse de la part des gouvernements.

Que se serait-il passé s'il n'y avait pas eu ces injections massives de liquidités ? Celles-ci ne sont d'ailleurs pas sans être d'un certain coût. En effet, on voit aujourd'hui l'inflation repartir dans certains pays. Aux Etats-Unis, les tensions inflationnistes sont évidentes. En Grande-Bretagne, elles sont manifestes. Et, d'une certaine manière, nous avons à rapprocher cette évolution de l'inflation dans le monde - qui doit nous préoccuper, et qui, je le sais, préoccupe le Gouvernement - de ce qu'il a fallu faire pour réagir face au krach boursier de l'année dernière. Voilà une précision que je voulais apporter.

J'aborderai très rapidement le contexte international. Pour ma part, ce contexte ne me rassure pas. Il y a des évolutions positives. La croissance est très soutenue : 4 p. 100 dans la zone O.C.D.E., 3 p. 100 dans la zone C.E.E. C'est une situation qu'on n'a pas vue depuis bientôt neuf ans. On assiste à un développement très rapide - ce qui est positif pour la croissance - du commerce mondial, puisque nous aurons,

cette année, un développement en volume des échanges de l'ordre de 7 p. 100. C'est une tendance qui renoue avec celle de l'après-guerre jusqu'aux années 70.

Enfin, troisième élément positif de la conjoncture internationale : une vague puissante d'investissements dans le monde. A cet égard, permettez-moi de vous citer quelques évaluations, tirées du rapport économique et financier : on constate un accroissement de 13 p. 100 des investissements productifs en volume aux Etats-Unis, de 15 p. 100 au Japon et de 12 p. 100 au Royaume-Uni. Ces résultats sont tout à fait remarquables, d'autant que dans ces pays, à la différence de chez nous, la reprise des investissements ne date pas seulement d'hier.

Cependant, certains facteurs de préoccupation doivent être soulignés. Certains l'ont été dans les interventions des membres du Gouvernement.

Premier facteur de préoccupation : la persistance de déséquilibres des paiements internationaux considérables. Quand on sait que les Etats-Unis enregistrent cette année encore un déficit de la balance des paiements de l'ordre de 135 milliards de dollars, et que le Japon et la R.F.A. connaissent, respectivement, un excédent de 85 milliards et de 76 milliards, on voit bien que nous restons sur un volcan en matière financière et monétaire.

Par ailleurs, je pourrais également citer un cas qui montre que la stabilité - hélas ! - n'est pas garantie. Savez-vous que les réserves de changes de Taiwan sont égales à celles de la Bundesbank ?

Deuxième facteur de préoccupation : la réapparition des tensions inflationnistes. Je ne le développerai pas car je l'ai évoqué tout à l'heure.

Enfin, troisième facteur de préoccupation : les incertitudes monétaires. Le Gouvernement a été imprudent en matière de taux d'intérêt. Il a voulu les réduire sans tenir compte de la situation des marchés des changes. Son comportement est malheureusement identique à celui que l'on note dans bien d'autres pays. En effet, on constate, en matière monétaire, un affaiblissement de la coopération internationale et une résurgence des préoccupations intérieures, des égoïsmes nationaux. Méfions-nous de cette situation, elle peut nous faire courir des risques.

En résumé, le contexte international est très porteur, mais il n'est pas exempt de risques financiers et monétaires.

En ce qui concerne la France, je constate que, contrairement à la période 1983-1986, nous profitons aujourd'hui de la reprise de l'activité internationale, ce dont je me félicite.

Pour 1988, les résultats sont connus : la croissance est plus élevée que prévu ; la progression de l'investissement productif est de l'ordre de 9 à 10 p. 100 ; l'emploi enregistre un accroissement de 100 000 à 120 000 postes - ce qui est un résultat positif ; les coûts de production sont maîtrisés ; pour la première fois, l'évolution des coûts salariaux par unité produite est inférieure en France à la moyenne de celle de nos partenaires européens, et c'est évidemment un résultat qu'il faut préserver soigneusement ; l'évolution des prix reste favorable, même si la vigilance s'impose ; enfin, les résultats des entreprises sont bons.

Toutefois, prenons garde d'être euphoriques, de faire de l'autosatisfaction, de se laisser aller à la facilité, car notre économie demeure vulnérable. Je n'ai pas le temps de développer ce sujet, aussi me bornerai-je à formuler deux remarques.

Premièrement, nos performances en matière de croissance, d'emploi et d'investissements ne sont pas exceptionnelles.

Deuxièmement, nous ne comblons pas les retards que nous avons accumulés depuis sept ans en matière d'équipements productifs, ce que nous payons par la vulnérabilité de notre taux de change et par les résultats de notre commerce extérieur. J'ai également entendu ces observations dans la bouche du ministre d'Etat, et, d'une certaine manière, cela me rassure.

Par conséquent, notre économie étant fragile, nous devons veiller à ne pas nous gargariser en nous félicitant de tel ou tel résultat. En fait, nous avons encore deux problèmes majeurs : le premier, c'est celui de la compétitivité ; le second, c'est celui de la consolidation des résultats dans le domaine de l'inflation.

J'ai rappelé ce contexte afin d'évoquer ce que devrait être la politique économique telle que je la lis ou que je ne la lis pas à travers le projet de loi de finances.

Au fond, notre objectif devrait être double : préserver l'acquis contre l'inflation et poursuivre le redressement de la compétitivité ; préparer les échéances européennes.

S'agissant de la compétitivité, ce budget apporte des éléments de réponse mitigés. La compétitivité, c'est d'abord, comme je le disais à l'instant, la maîtrise des tensions inflationnistes. Je soutiens que la croissance des dépenses prévue par ce projet de loi de finances est trop élevée compte tenu des capacités de financement et de l'épargne nationale. De ce point de vue, le projet de budget apporte une contribution limitée, pour ne pas dire hésitante.

Pour ce qui concerne les rémunérations du secteur public, le projet de loi de finances affiche une politique sage. J'ai déjà pris position sur les conflits salariaux : le Gouvernement, à mon sens, n'a malheureusement pas d'autre choix que celui d'adopter la position qu'il a prise. Je lui recommande toutefois, à côté de cette position, d'indiquer dans les négociations quelle est la situation économique réelle du pays et quels sont les axes de sa politique économique.

En effet, monsieur le ministre, les axes de votre politique économique ne sont pas clairement perçus. Il y a un flou. Vous avez sans doute une politique économique, mais elle ne passe pas dans l'opinion car elle ne s'identifie pas à un ou deux objectifs simples qui devraient être, selon moi : premièrement, la compétitivité globale - et pas seulement industrielle, car le secteur public et la fonction publique contribuent également à la productivité de l'économie française - et, deuxièmement, les échéances européennes.

Pour ce qui est du déficit budgétaire, je juge pour ma part qu'un déficit de 100 milliards de francs est raisonnable. Compte tenu de la conjoncture, il ne convenait pas de le réduire davantage.

S'agissant de l'investissement, quelques mesures positives figurent dans le projet de budget. Je les ai d'ailleurs approuvées en leur temps puisque nous les avons proposées, à la fois lorsque nous étions dans l'opposition et lorsque nous étions dans la majorité, ces deux dernières années. Je suis entièrement d'accord sur les priorités que vous donnez à l'emploi, à l'investissement, à la recherche, puisque nous les défendions aussi pendant la campagne présidentielle de Raymond Barre.

Toutefois, s'agissant de l'éducation, je suis préoccupé. En effet, dans ce domaine, il importe d'améliorer la qualité et l'efficacité. Or la mesure « phare » concernant l'éducation tient dans la création de 14 000 emplois.

Pensez-vous qu'il soit raisonnable d'effectuer, en une seule année, 14 000 recrutements ? A mon avis, il vaut mieux étaler ces recrutements dans le temps. Certes, les recrutements sont nécessaires dans l'éducation nationale. C'est clair. Nous sommes tous d'accord. René Monory l'a dit il y a moins d'un an, et il a même présenté un plan d'ensemble sur le sujet.

M. Jean Giovannelli. Mais sans aucun moyen budgétaire !

M. Bruno Durlaux. Cependant le recrutement en une seule fois de 14 000 enseignants va entraîner une mauvaise gestion du personnel enseignant. Je suis inquiet. Nous aurons l'occasion d'en reparler de façon plus approfondie lors de l'examen du budget de l'éducation.

Pour ce qui est de la création des entreprises, j'approuve les dispositions qui figurent dans le budget. Mais pour ce qui est de la baisse de l'impôt sur les sociétés, vous prenez une mesure qui montre que vous devez encore réaliser des progrès sur ce qu'est la notion d'entreprise et sur la manière dont fonctionnent les entreprises. La différenciation entre bénéfices distribués et bénéfices non distribués pour la baisse de l'impôt sur les sociétés que vous proposez m'apparaît, hélas ! comme un résidu archaïque de conceptions qui remontent au temps du programme commun de la gauche.

M. le président. Il faut conclure mon cher collègue !

M. Bruno Durlaux. Je me hâte vers ma conclusion, monsieur le président. *(Sourires.)*

A mon avis, il faut procéder à une baisse non différenciée.

Vous ne proposez rien sur la taxe professionnelle ou sur l'amortissement dégressif, c'est regrettable. Certes, cela coûte cher, mais j'aurais préféré un équilibre différent des réductions fiscales. Vous prévoyez 24 milliards de francs de réduction fiscale dont 14 milliards pour les ménages et 10 milliards

pour les entreprises. J'aurais, pour ma part, inversé la proportion, accordé davantage aux entreprises et moins, provisoirement, aux ménages.

S'agissant des échéances européennes, je suis perplexe. La première échéance majeure, en 1990, concerne la libération des mouvements des capitaux. Or, le projet ne contient quasiment rien sur la fiscalité de l'épargne. M. Christian Pierret nous expliquait tout à l'heure qu'une négociation est à engager avec nos partenaires européens. Comme nous savons vers quoi elle tendra, nous pourrions engager le processus. Nous n'en aurions été que plus crédibles vis-à-vis de nos partenaires européens. En 1990, vous n'aurez plus, je le crains, les mêmes conditions économiques qu'aujourd'hui pour avancer.

Quant à l'harmonisation fiscale d'ici à 1993, je ne suis pas un jusqu'au-boutiste de l'harmonisation des taux de T.V.A. Je suis partisan d'une approche pragmatique. Je ne soutiens pas la solution de la commission. Je ne soutiens pas non plus ceux qui disent qu'il est inutile d'avancer dans la voie de l'harmonisation. Il y a des mesures concrètes, empiriques, à prendre. Je les défendrai en cours de discussion. Ce que vous avez décidé dans le domaine de la T.V.A. va malheureusement à rebours de ce qu'il faudrait pour s'approcher de l'harmonisation.

J'ai donc des réserves significatives à présenter sur le projet de loi de finances que nous discutons. Il y avait des opportunités à saisir. Je crains que vous ne les ayez pas saisies avec suffisamment d'ambition, de volonté.

Michel Rocard, Premier ministre, disait il y a quelques temps : « Nous avons du temps. » Oui, il a du temps, et c'est une chance, mais je voudrais qu'il se garde d'en perdre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Je demande à tous les orateurs inscrits de respecter leur temps de parole.

La parole est à M. José Rossi.

M. José Rossi. Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur un engagement pris par le Parlement relatif à l'adoption d'un statut fiscal particulier pour la Corse.

En effet, l'insularité et l'originalité de la société corse ont conduit les pouvoirs publics nationaux à rechercher des solutions adaptées aux difficultés d'une île qui a bénéficié sous la Ve République d'un effort de solidarité nationale sans précédent, mais qui n'a pas réussi pour autant à s'insérer harmonieusement dans l'économie nationale et européenne.

Partageant ce constat, le Parlement a adopté, en 1982, un statut régional particulier pour la Corse. J'ai été de ceux qui ont reconnu, d'emblée, le caractère réaliste de cette démarche législative spécifique.

Toutefois, six ans après le vote de ce statut, on ne peut que constater le caractère limité de ses effets concrets.

La mise en œuvre des lois de décentralisation dans l'ensemble du pays a réduit considérablement le particularisme du statut corse, qui, aujourd'hui, subit de surcroît des lourdeurs administratives et politiques, de nature à entraver le bon fonctionnement de la région.

Mais surtout l'accompagnement économique, social et culturel qui devait être la conséquence logique du statut est resté lettre morte.

Comme vous le savez, le fameux article 27 du statut particulier de la Corse reconnaît à l'assemblée régionale la possibilité de saisir le Premier ministre de propositions de modification ou d'adaptation pour la Corse de dispositions législatives et réglementaires nationales pour assurer le développement de manière plus efficace.

Cette procédure, il faut bien le dire, n'a jamais abouti. Elle s'est heurtée à l'immobilisme des gouvernements successifs.

Mais là n'est pas mon propos. Je voudrais surtout, aujourd'hui, à l'occasion du débat relatif au projet de loi de finances pour 1989, insister sur le non-respect de l'engagement pris à l'article 25 de la loi du 30 juillet 1982 portant statut particulier de la Corse. Cet article est ainsi libellé :

« Le régime fiscal spécifique applicable en Corse est maintenu. Le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 1^{er} juin 1983, un rapport analysant les modalités et les effets du régime fiscal particulier à la Corse. Ce régime sera adapté notamment en vue de favoriser l'investissement productif. »

Certes, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances de l'époque ont adressé, le 24 février 1984, au président de l'assemblée régionale le rapport établi à la demande du Gouvernement par M. Saint-Pulgent, inspecteur des finances.

De son côté, l'assemblée régionale a, dès 1983, entamé un travail de réflexion et a adopté, à une très large majorité, le 18 avril 1985, une délibération relative à la promulgation d'un statut fiscal. Ces propositions qui ont le mérite d'exister, quel que soit le jugement que l'on porte sur elles, et qui avaient été faites dans le cadre de la procédure de l'article 27 du statut particulier de la Corse, n'ont toujours pas reçu à ce jour de réponses des gouvernements successifs.

Qu'il me soit simplement permis de rappeler que la balle est dans le camp du Gouvernement et qu'il serait mal venu, en la circonstance, de faire supporter, comme en ont parfois la tentation les gouvernements, la responsabilité de l'immobilisme par les autorités régionales.

Aujourd'hui, je constate simplement que les engagements pris par le Parlement ne sont pas respectés et je demande, en conséquence, au Gouvernement, éclairé désormais par les propositions nombreuses et précises de l'assemblée régionale, de proposer au Parlement, comme la loi lui en fait l'obligation, un nouveau statut fiscal pour la Corse.

Permettez-moi de citer quelles devraient être les principales orientations de ce texte.

Premièrement, il conviendrait de prendre des dispositions fiscales particulières pour les entreprises insulaires, par une adaptation de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les bénéfices, ainsi que le demande l'assemblée régionale. Il serait possible de s'inspirer de mesures existantes dans les départements d'outre-mer. Certaines ont bien fonctionné ; d'autres moins. En tout cas, la procédure a été déjà expérimentée et pourrait être parfaitement adaptée à la Corse.

Deuxièmement, il faudrait alléger les charges sociales des entreprises.

Le plan pour l'emploi, adopté par le Gouvernement le 14 septembre dernier, ne prévoyait-il pas pour l'ensemble du pays une exonération des cotisations patronales pour le premier emploi pendant une période de deux ans ainsi qu'une réduction des cotisations familiales ?

En Corse, une telle mesure devrait voir son champ d'application largement étendu, aussi bien dans le temps que pour ce qui est des entreprises ou des emplois concernés.

Troisièmement, il serait nécessaire d'adopter des dispositions fiscales particulières concernant les personnes. Je n'insiste pas, mais des propositions précises ont également été faites à cet égard.

Quatrièmement, il faudrait maintenir les mesures de réduction des taux de T.V.A. adoptées en faveur de la Corse, en 1963 et 1968, sauf pour les produits pétroliers. Cette demande, faite par l'assemblée régionale, concerne des sommes non négligeables.

Comme l'a demandé l'assemblée de Corse, et à l'instar de ce qui existe dans les départements d'outre-mer avec le fonds d'investissement routier, il est proposé en contrepartie de créer un fonds d'investissement alimenté par les recettes provenant de la suppression de la réfaction de 25 p. 100 sur les produits pétroliers.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. José Rossi. Je conclus, monsieur le président.

Cinquièmement enfin, il conviendrait de prendre des dispositions portant sur le régime juridique et fiscal du patrimoine, afin de régler le problème de l'indivision, facteur de blocage majeur de la société insulaire,...

M. Emile Zuccarelli. Très bien !

M. José Rossi. ...et de conduire à la mise en application des mesures préconisées par la commission de l'indivision créée par le garde des sceaux en 1984, et reprises par l'Assemblée de Corse. Ces mesures portent : sur le recensement communal des biens bâtis et non bâtis actuellement dans l'indivision ; sur la création d'un titre de propriété délivré par les notaires et authentifié par le juge ; sur l'exonération permanente des droits de partage, de publicité foncière et de timbre pour les actes de partage réalisés dans les cinq ans qui suivent la naissance ou la constatation de l'indivision.

Voilà des mesures simples qui, dans la période de graves difficultés que traverse la Corse - et je suis de ceux qui pensent que le problème corse est bien plus grave qu'on ne l'imagine aujourd'hui à Paris -, seraient de nature à apporter des débuts de solutions concrètes à nos difficultés qui durent depuis trop longtemps.

Soyez assuré, monsieur le ministre, que si ce travail est réalisé par le Gouvernement dans un esprit de concertation, l'ensemble de la représentation insulaire s'y associera pour mettre un terme à des difficultés, je le répète, qui n'ont que trop duré. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. J'ai choisi d'intervenir sur un seul thème, monsieur le ministre, celui de la fonction publique. Il est vrai que c'est un thème d'importance...

M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget. D'actualité !

M. Jean Le Garrec. ... qui a été longuement évoqué, aussi bien par M. le ministre d'Etat que par vous-même. J'ajouterai même que c'est un thème d'une forte actualité.

Je ferai remarquer à mon collègue Bruno Durieux, que j'écoute toujours avec beaucoup de plaisir,...

M. Bruno Durieux. Moi aussi !

M. Jean Le Garrec. ... qu'il a eu tort de faire référence à une phrase de M. de Charette, qui avait déclaré avec beaucoup de force : « Notre politique peut se résumer en quelques mots : moins de fonctionnaires, mieux payés. »

M. Bruno Durieux. C'est ce que disait hier le ministre d'Etat !

M. Jean Le Garrec. Le premier terme de cette proposition a été quasiment suivi à la lettre, avec une très grande brutalité, au-delà du raisonnable, mais pas le second. Et si l'on dresse le constat de la politique qui a été menée ces deux dernières années, on peut le résumer ainsi : beaucoup moins de fonctionnaires, beaucoup moins payés.

M. Bruno Durieux. C'est vous qui avez commencé à réduire les effectifs !

M. Jean Le Garrec. Cette réalité explique d'ailleurs en partie les difficultés d'aujourd'hui, les revendications légitimes et les interrogations des organisations syndicales.

La fonction publique a été fortement bousculée ces dernières années et le ministre d'Etat a eu raison de souligner qu'elle veut se sentir considérée.

M. Bruno Durieux. D'accord !

M. Jean Le Garrec. Je sais par expérience que les agents de l'Etat sont les premiers partisans de la modernisation et d'une ouverture très large de leur métier. Ils veulent que l'information soit meilleure et que le secteur public soit au service du public.

M. Bruno Durieux. Très bien !

M. Jean Le Garrec. Il faut donc leur redonner confiance, définir un projet, répondre à plusieurs questions d'une importance considérable.

En ce qui concerne la gestion des effectifs, vous avez souligné, monsieur le ministre, que votre budget est en rupture avec les budgets des deux dernières années. Vous n'avez pas cédé à la tentation mal maîtrisée et parfois absurde d'une baisse systématique des effectifs. A epsilon près, vous les conservez, puisque la diminution n'est que de 552 emplois. L'effort est considérable et l'on doit vous en féliciter. Il y a là une volonté politique qui s'affirme clairement et dont je pense que les organisations syndicales mesureront l'importance dans les jours à venir. Il faut poursuivre cet effort et mieux maîtriser les redéploiements d'effectifs de même que leurs conséquences sur le terrain. Il convient également d'éviter la rétraction du service public en milieu semi-urbain ou semi-rural, et les élus locaux connaissent bien ce phénomène de l'inégalité de traitement des usagers devant le service public selon qu'ils vivent à la ville ou à la campagne. Il faut enfin renforcer le rôle des directions du personnel et en

faire de véritables directions des ressources humaines. Je reconnais au demeurant que ce mouvement avait été amorcé par M. de Charette...

M. Bruno Durieux. Absolument !

M. Jean Le Garrec. ... et je suis d'accord avec lui sur ce point. Il faut étudier les motivations et parvenir à une véritable modernisation des rapports sociaux dans l'administration tout en luttant contre la tentation permanente - et bien réelle, monsieur le ministre, vous le savez - de votre administration à considérer que la baisse systématique des effectifs est le seul gage du sérieux et de la bonne gestion. D'ailleurs, cette approche absurde peut aller dans certains cas à l'encontre des intérêts de la modernisation et de l'évolution. Au demeurant, ce problème concerne également le secteur public. Ainsi, telle ou telle entreprise à qui l'on a demandé des efforts considérables et justes, voit aujourd'hui ces capacités de gestion, d'animation et d'impulsion remis en cause par une gestion beaucoup trop absurde et brutale de ses effectifs.

M. Bruno Durieux. Vous voulez parler de la S.N.C.F. ?

M. Jean Le Garrec. Entre autres.

De plus, il faut apprendre à dissocier la gestion des services centraux de celle des services extérieurs de l'Etat, et M. le ministre d'Etat a eu parfaitement raison de souligner que, dans certains cas, on a constaté une baisse des effectifs des fonctionnaires de l'Etat en contact avec les usagers qui allait de pair avec une augmentation des effectifs au sommet. Il faudra donc définir progressivement et mener avec beaucoup de vigueur une politique moderne de gestion prévisionnelle des ressources et des effectifs.

En second lieu, il est nécessaire de renforcer les moyens de formation des personnels de l'Etat, particulièrement des personnels d'exécution. Cette formation ne doit pas être uniquement assurée par le biais des concours. Il faut développer des formations pluridisciplinaires à l'expression écrite et orale, mettre côte à côte les agents des différents ministères et introduire dans le système plus de souplesse et de compréhension, tout en resserrant les contacts entre les agents qui travaillent au service d'actions différentes. Il s'agit là d'un investissement non seulement social, mais aussi économique.

J'en viens au problème le plus difficile, c'est-à-dire à l'évolution de la politique salariale. A cet égard, la situation s'est aggravée ces deux dernières années, ce qui explique en partie les questions qui nous sont posées par l'ensemble des agents publics et par leurs organisations syndicales. La marge de jeu est mince ; nous comprenons et nous soutenons votre prudence. En effet, si la santé de l'économie française est bien meilleure, elle demeure très fragile, et je suis de ceux qui considèrent que les résultats de notre commerce extérieur sont inquiétants, si ce n'est angoissants.

M. Bruno Durieux. Hélas !

M. Jean Le Garrec. A ce propos, la remarque de M. le ministre d'Etat sur la nécessité d'une inflexion des investissements, qui ne doivent plus être seulement de productivité, mais aussi de capacité, est essentielle. Nous verrons comment les choses évolueront.

En tout état de cause, après deux années consécutives de baisse du pouvoir d'achat, nous devons faire face à ce problème, nous ne pouvons pas ne pas le prendre en compte. La marge de manœuvre étant extrêmement étroite, il nous faut être clairs et précis et proposer aux organisations syndicales une méthode et un calendrier.

Quant à la méthode, nous devons dès à présent prendre date et poser comme principe qu'il est nécessaire de mettre un terme au lancinant problème du G.V.T. Cela se fera probablement par étapes négociées. Nous pouvions demander un effort équilibré et maîtrisé en 1982-1983 et pendant les années qui ont suivi, dans la mesure où il s'agissait d'un élément important de lutte contre l'inflation, mais, dans la mesure où nous maîtrisons aujourd'hui l'inflation,...

M. Alain Richard, rapporteur général. Dans la mesure... !

M. Jean Le Garrec. ... le G.V.T. pèse désormais trop lourdement sur l'évolution de la masse salariale et sur notre capacité à adapter la fonction publique à des évolutions hiérarchiques et à de nouveaux métiers.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Je conclus, monsieur le président.

Comme l'a dit le ministre d'Etat, nous devons tout mettre sur la table. Ainsi, il faudra probablement adapter la grille des salaires, dont l'uniformité interdit les améliorations catégorielles. Mais il convient auparavant d'engager une réflexion et de soumettre des propositions en vue de limiter le nombre des statuts particuliers, supérieur à 1 380. A cet égard, nous sommes tous coupables, mais le nombre de ces statuts est bien trop important et interdit toute souplesse d'adaptation.

Il faut enfin, et je le dis très timidement car je connais la difficulté du problème, engager une réflexion sur les rémunérations annexes.

La tâche est rude et les problèmes sont complexes. Nous devons donc définir un calendrier afin d'engager la réflexion et la négociation avec les organisations syndicales.

Le Gouvernement peut restaurer la confiance de la fonction publique en son avenir. Il connaît le problème ; il a les moyens et la volonté de le résoudre, toutes les organisations syndicales le savent. Mais il ne pourra le résoudre qu'à condition d'admettre que ce sera difficile et qu'il faut définir un calendrier : en effet, je le répète, nous ne pouvons avancer que progressivement.

M. le ministre d'Etat a rappelé la proposition qu'il a faite au Premier ministre de fixer un rendez-vous de la confiance en 1989. Nous sommes d'accord. Ce rendez-vous sera important. Il ne constituera une réussite que si nous prenons en compte toutes les difficultés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, la présentation du budget est l'occasion d'un jeu traditionnel. Le Gouvernement affirme que son budget est sincère, rigoureux, qu'il prépare l'avenir. L'opposition rétorque qu'il est « peinard », qu'il cède à la facilité et ne comporte aucune perspective. Je ne souhaite pas me prêter à ce jeu. Je ne critique pas les intentions annoncées dans ce projet de budget, même si l'on peut douter que les réalités soient à la hauteur des intentions affichées.

Je ne critique pas les priorités retenues, même si elles ne sont pas spécifiques au budget. Qui peut contester la nécessité de privilégier l'éducation, la recherche, la formation, l'emploi ? Du reste, monsieur le ministre, vos prédécesseurs avaient déjà fait les mêmes choix en 1988.

Ce n'est pas sur ce terrain que je souhaite me placer. Le budget doit être la traduction forte d'une politique économique, et c'est celle-là que je conteste. L'économie française ne peut retrouver la prospérité que si la politique menée donne aux Français, aux entreprises, l'envie d'épargner, d'investir, de produire, de prendre des risques. Et vous, sans doute par méfiance, vous faites un choix plutôt contraire.

En choisissant d'accroître les dépenses publiques, vous affirmez une nouvelle fois, à tort selon moi, la priorité de l'accroissement de la demande au détriment de l'élargissement et de la compétitivité de l'offre. En refusant des allègements fiscaux substantiels dans une conjoncture favorable, vous prenez le risque d'une certaine démotivation des acteurs économiques.

En différant les choix fiscaux nécessaires - même si vous affirmez que ce budget n'est pas complètement le vôtre -, vous privez les acteurs économiques, surtout les entreprises, des orientations claires dont ils ont besoin pour décider et engager l'avenir.

Ma première réflexion naît d'un constat : votre budget sacrifie à une conception inadaptée de l'économie.

Vous réservez, comme par le passé, à l'accroissement de la dépense publique le rôle moteur dans notre économie. En refusant de retenir comme priorité la diminution des charges qui pèsent sur l'économie et sur les entreprises, vous confirmez votre choix d'une politique de la demande, au détriment de l'élargissement de l'offre, dont l'une des clefs est à l'évidence - M. Bruno Durieux l'a rappelé - l'amélioration de la compétitivité.

Pour la première fois depuis trente ans, Jacques Chirac avait réussi à faire diminuer en francs constants le volume des dépenses publiques, libérant ainsi des ressources pour améliorer la compétitivité de l'offre.

Votre projet de budget pour 1989 retient une croissance en volume 2,5 fois plus rapide qu'en 1988. Les conséquences de ce choix sont évidentes : freinage de la réduction du train de

vie de l'Etat et arrêt de l'effort de désendettement sans que soient clairement retenues des priorités nouvelles puisque les crédits qui leurs sont affectés croissent en 1989 du même ordre de grandeur qu'en 1988.

M. Alain Richard, rapporteur général. Mon cher collègue, puis-je vous interrompre ?

M. Franck Borotra. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alain Richard, rapporteur général. Monsieur Borotra, vous avez manifesté une grande modération et un véritable sens du dialogue, mais je souhaiterais que votre groupe clarifie sa position. Tous ses orateurs, avec une belle unanimité, ont en effet répété que l'une des principales critiques qu'ils faisaient à ce projet de loi de finances était l'augmentation de la dépense. Vous êtes le quatrième orateur du groupe du Rassemblement pour la République. M. Lucien Richard a souligné les augmentations de dépenses dont il conviendrait de faire bénéficier l'industrie, l'agriculture, l'aménagement du territoire, le commerce et l'artisanat, ainsi que la formation professionnelle. M. Jacques Baumel, tout en déplorant le peu de temps dont il disposait pour en parler, a recommandé des augmentations de dépenses en faveur de la défense, de la famille, du logement et de la lutte contre le chômage. M. Philippe Auberger, qui a fait une intervention très détaillée sur ce problème de l'augmentation des dépenses, n'a présenté qu'une critique en affirmant que le ministère de la culture serait « parisien ». Je suppose que, dans son esprit, si le ministère de la culture avait été situé à Montargis, il aurait pu augmenter ses dépenses... J'ai rappelé hier que l'augmentation en francs constants des crédits du ministère de la culture était de 800 millions de francs.

La base de la critique de votre groupe étant que les dépenses augmentent en valeur de 20 milliards de francs, je souhaiterais que M. Balladur, le dernier orateur de votre groupe, qui doit intervenir cet après-midi, veuille bien proposer à l'Assemblée des atténuations de dépenses concrètes, représentant au moins la moitié de l'augmentation que vous critiquez tous, c'est-à-dire 10 milliards de francs. Pour l'instant je n'ai entendu aucune proposition de cet ordre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le rapporteur général, l'acte budgétaire consiste à choisir des priorités.

M. Alain Richard, rapporteur général. Tout à fait !

M. Franck Borotra. Choisir des priorités, c'est, d'un côté, constater que certaines dépenses peuvent augmenter et que, si certaines dépenses augmentent plus vite que la moyenne, d'autres doivent baisser.

M. Alain Richard, rapporteur général. Voilà !

M. Franck Borotra. Là est le choix budgétaire prioritaire. Je rappelle que, dans le budget de 1988, le gouvernement de Jacques Chirac avait réussi à diminuer les dépenses publiques en francs constants, ce qui n'avait pourtant pas eu pour conséquence d'effacer certaines priorités. En effet, vous faites état d'une augmentation des crédits en faveur de l'emploi de 12,3 p. 100 en 1989 alors que ceux-ci avaient augmenté de 11,6 p. 100 en 1988. Les crédits en faveur de l'éducation avaient augmenté de 4,1 p. 100 en 1988, contre 5,6 p. 100 pour 1989 et ceux destinés à la recherche de 7,7 p. 100 en 1988, contre 7,6 p. 100 pour 1989.

Je crois que la politique que vous avez choisie aura pour conséquence, quoi que vous en disiez, d'augmenter le prélèvement global de l'Etat sur l'économie au détriment de l'initiative privée. Nous nous retrouvons au moment du bilan.

L'allègement des charges qui pèsent sur les entreprises sera relativement faible. Il est rendu possible par la conjoncture internationale, qui a stimulé la croissance, et M. le ministre d'Etat a eu raison de le rappeler, mais aussi, et il est dommage qu'il ait oublié de le préciser, grâce à la politique menée par le gouvernement de Jacques Chirac, qui a orienté l'économie afin de permettre aux entreprises de tirer profit de la conjoncture, ce qui n'avait pas été le cas lors de la reprise internationale en 1983.

Mais la marge de manœuvre avec l'augmentation des dépenses et la disparition des recettes de privatisation est si étroite que le moindre ralentissement de la conjoncture mon-

diale remettrait en cause cet équilibre fragile. En ne profitant pas de la situation pour privilégier l'amélioration de la compétitivité de l'offre, vous avez fait un premier mauvais choix.

En ne diminuant pas les impôts, vous avez à mes yeux fait un deuxième mauvais choix, celui de la démotivation des acteurs économiques.

Tous nos partenaires ont compris, depuis longtemps, qu'alléger le prélèvement sur le produit de l'effort est le premier gage de la prospérité. Vous faites le choix contraire, et votre politique est en rupture totale avec celle de vos prédécesseurs. Malgré 35 milliards de recettes inespérées, vous n'engagez qu'environ 11 milliards nets d'allègements nouveaux, alors qu'en deux ans vos prédécesseurs avaient engagé 68 milliards d'allègements.

Les Français ne travaillent que s'ils ont intérêt à travailler, n'épargnent que s'ils ont intérêt à épargner. C'est vrai des hommes, c'est vrai des entreprises.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Franck Borotra. Vous n'avez globalement pas retenu de baisse de la fiscalité de l'épargne et du patrimoine, bien au contraire.

Vous avez retenu un mécanisme d'allègement sur les impôts directs concernant les seuls bénéfices réinvestis, mécanisme très significatif et qu'aucun pays concurrent n'a retenu sous cette forme.

Vous avez même, monsieur le ministre, fait preuve hier d'un humour que j'ai apprécié en expliquant que cette mesure aurait pour conséquence la mobilité. Permettez à un responsable d'entreprise de vous dire qu'en pénalisant les bénéfices distribués, vous entravez au contraire délibérément la mobilité des ressources vers les emplois plus rentables. Vous contrariez l'évolution naturelle du tissu économique vers plus d'efficacité et vous découragez l'épargne investie dans le secteur industriel. C'est une mesure de nature interventionniste qui confirme la vue cloisonnée que vous avez de l'économie, Bruno Durieux l'a dit précédemment, et la méfiance que vous gardez envers la liberté économique.

Ma troisième réflexion, très brève, monsieur le président, naît du constat d'absence d'orientations budgétaires et fiscales à terme, claires pour l'avenir. Vous ne confirmez pas les choix de vos prédécesseurs, mais vous ne précisez pas les vôtres.

Vous prenez ainsi le risque de créer une incertitude sur l'avenir pour les acteurs de la vie économique.

Dans un environnement risqué et instable, la connaissance et la continuité des règles du jeu sont des exigences incontournables pour permettre les décisions des responsables. Or ceux-ci ne jugent que sur les faits.

Comment croire aux discours sur 1992 quand la priorité européenne est absente du projet de budget ?

Comment engager des plans d'investissements pluriannuels quand les vrais choix fiscaux sont différés ? Même vos amis parfois l'ont dit !

Comment croire à la volonté affirmée d'abaisser le prélèvement, alors que le Gouvernement ne profite pas de l'aubaine d'une croissance inattendue pour diminuer substantiellement les charges et l'endettement.

Ce n'est pas seulement votre budget qui est en cause, mais davantage la vue économique qui est la vôtre. Vous utilisez les mêmes mots que vos prédécesseurs, mais votre logique est autre.

Vous faites le choix de l'alourdissement du poids de l'Etat et de ses dépenses. Vous faites le choix persistant de la méfiance vis-à-vis de l'initiative privée, des entrepreneurs et vis-à-vis des privatisations.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est un procès d'intention !

M. Franck Borotra. Vous introduisez des incertitudes quant aux perspectives budgétaires et fiscales et sur la priorité européenne.

M. le président. N'abusez pas, monsieur Borotra !

M. Franck Borotra. Ce sont ces incertitudes que je condamne, monsieur le ministre. Ce sont ces choix que je refuse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Giovannelli.

Monsieur Giovannelli, j'attends de vous que vous respectiez scrupuleusement votre temps de parole. Ne faites pas comme M. Borotra !

M. Jean Giovannelli. Je rattrapperai le temps perdu, monsieur le président.

M. Franck Borotra. Moi j'ai été interrompu, et donc déstabilisé. *(Sourires.)*

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre, un des orateurs de l'opposition a reproché à votre projet de budget de manquer d'imagination et d'ambition : budget d'attente et non de courage, de volonté ou de combat, concluait-il.

Or quelques domaines particuliers permettent facilement de démentir cette assertion car ils constituent vos priorités : l'emploi et la formation professionnelle avec un surplus en francs constants de 7 milliards de francs par rapport à 1988 ; l'effort accompli par le vote du R.M.I., plus 6 milliards de francs ; les dotations en faveur de la culture et de la recherche, plus 2 milliards de francs.

Mais je bornerai l'essentiel de mon propos à un domaine particulier, qui centrit totalement l'appréciation pessimiste qui a été formulée : je veux parler de l'éducation et de la formation des hommes, priorité plaidée par le Président de la République invitant la nation à un effort progressif pluriannuel : 40 milliards de francs supplémentaires en cinq ans.

Le pari est tenu, monsieur le ministre, dans votre projet de budget de 1989 qui constituera assurément la première étape d'un processus pluriannuel avec la mise à disposition du système éducatif de nouveaux moyens importants, inégalés au cours de la dernière décennie.

Citons quelques chiffres révélateurs.

Pour la première fois, le budget de l'éducation nationale dépasse la barre des 200 milliards de francs pour s'établir à 209 milliards de francs, soit une augmentation de 11 milliards - 5,5 p. 100 - par rapport à la loi de finances initiale de 1988, c'est-à-dire compte non tenu de la rallonge de 1,2 milliard de francs de juin 1988. Je précise que 12 367 emplois budgétaires sont créés. Pour ne comparer qu'avec les deux budgets précédents de M. Monory, il y a cinq fois plus d'emplois créés qu'en 1988 et douze fois plus qu'en 1987. C'est encore 5 000 emplois de plus que l'ensemble des créations d'emplois des cinq années précédentes.

Je sais bien que les chiffres dérangeant quelquefois mais, en ce domaine, primordial pour l'avenir du pays, M. Jospin n'a pas à rougir de la comparaison avec son prédécesseur, et vous non plus d'ailleurs.

Encore quelques chiffres concernant d'abord l'enseignement scolaire, primaire et secondaire, en hausse de 5,2 p. 100, avec des autorisations de programme en augmentation de 20 p. 100. Il est créé 11 882 emplois.

C'est bien le signe tangible d'une impulsion nouvelle symbolisée par la création de 4 200 postes de professeur dans les lycées d'enseignement général et dans les lycées d'enseignement professionnel, soit 1 100 de plus qu'en 1988.

De même, il y a 1 500 emplois supplémentaires d'élève instituteur, avec une prévision du ministre de l'éducation nationale de poursuivre en cinq ans l'effort en portant les postes mis au concours de 7 000 à 10 000. Un effort comparable est effectué pour les professeurs-stagiaires : 3 269 emplois sont prévus en 1989.

Quant au budget de l'enseignement supérieur, c'est le meilleur depuis quinze ans : d'un montant de 24,9 milliards de francs, il enregistre une croissance de 8,4 p. 100 - c'est plus que l'augmentation conjuguée des années 1987 et 1988, et cela indique un effort double.

Je pourrais également signaler l'effort en faveur des étudiants - la croissance des bourses est de 20 p. 100 - ou l'effort considérable en faveur des bibliothèques et des bibliothécaires universitaires, la revalorisation des carrières d'enseignants-chercheurs, l'importance accordée aux contrats de plan Etat-régions en matière universitaire. Mais la démonstration est faite : il s'agit bien d'un budget de courage et de volonté et je ne partage pas l'inquiétude à rebours de M. Durieux.

Aussi me permettrai-je d'appeler l'attention de M. le ministre et des députés sur ce qui me semble être le talon d'Achille de ce budget de l'enseignement supérieur. Il est créé 520 emplois d'enseignant, ce qui marque certes un effort intéressant, mais, étant donné le flux d'étudiants nouveaux attendus pour la rentrée de 1989 - on commence à cerner les

chiffres - il semble que le nombre des emplois créés est juste. Il faudrait encore créer l'équivalent de 200 à 250 créations supplémentaires, peut-être sous la forme d'heures complémentaires, ce serait bienvenu. On pourrait avoir une rentrée universitaire honorable. Nous y reviendrons lors de la discussion du budget de l'éducation nationale.

En conclusion, cet élément du budget considéré comme prioritaire dans l'action gouvernementale traduit bien un effort considérable à court terme en même temps qu'il procède d'une démarche pluriannuelle, s'inscrivant par là-même dans l'avenir.

Embarassant pour vos prédécesseurs certes, non satisfaisant pour tous ceux qui prônent le tout tout de suite, et qui voudraient raser gratis, voilà un budget satisfaisant pour le groupe socialiste puisqu'il n'y manque ni l'imagination, ni l'ambition, ni le courage, ni la volonté.

Les députés socialistes le voteront. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous félicite, monsieur Giovannelli - je veux dire pour votre gestion du temps. *(Sourires.)*

La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, le ministre d'Etat a hier déclaré : c'est en renforçant l'industrie que nous pourrions corriger notre commerce extérieur.

En effet, notre objectif doit être de renforcer la compétitivité de l'appareil productif et sa capacité à répondre à l'accroissement de la demande, en France comme à l'étranger, voire à reconquérir des parts du marché. Le rapporteur général a insisté sur ce point. Il a eu raison. C'est ainsi que nous pourrions créer de l'activité économique et créer des emplois.

Je développerai ces aspects de la politique économique concernant les entreprises, en trois points : dynamiser les entreprises existantes ; préserver la vitalité de ces entreprises en favorisant leur transmission et leur mutation et, plus généralement, en prévenant leurs difficultés ; enfin, favoriser le renouvellement du tissu productif par la création d'entreprises.

S'agissant de dynamiser les entreprises existantes, le projet de budget comporte plusieurs mesures significatives. L'investissement matériel des entreprises croît actuellement rapidement, de près de 14 p. 100. L'investissement immatériel est moins bien cerné et demanderait à être mieux connu et peut-être mieux stimulé. C'est d'ailleurs ce que disait, au lendemain du changement de majorité, M. Jean-Marcel Jeanneney dans sa lettre de l'O.F.C.E., Observatoire français de conjoncture économique : il préconisait une incitation fiscale mieux étudiée à l'investissement immatériel. Je ne saurais trop, monsieur le ministre, encourager vos services à revoir les crédits d'impôt à l'investissement - recherche et les crédits d'impôt à l'investissement - formation. A mon avis, il y a là quelque foisonnement qui nuit à ce que doit être une bonne efficacité fiscale pour inciter les entreprises à investir dans l'immatériel.

La différenciation de l'impôt sur les sociétés est neutre à cet égard. Elle encourage l'investissement sous quelque forme que ce soit. C'est une excellente mesure très appréciée par les chefs d'entreprise, en particulier les chefs d'entreprises non cotées en bourse, car ils n'ont pas le problème de verser des dividendes et de rentabiliser les apports de capitaux par le public. Je tenais à vous le dire à cette tribune, monsieur le ministre, parce que j'en ai eu des échos récents. Nous approuvons totalement cette mesure.

En ce qui concerne le financement de l'investissement, des mesures ont été prises pour apporter aux petites et moyennes entreprises des financements à taux abaissé, en particulier au travers des Codevi. Je crois, là encore, que ces mesures vont dans le bon sens. Mais j'exprime le vœu que l'ensemble des réseaux bancaires soit mis en concurrence que les Codevi ne soient pas réservés aux « quatre grands » !

L'allègement des charges des entreprises est une revendication traditionnelle du patronat. Certains allègements sont souhaitables, d'autres non. Parmi ceux qui le sont, je pense en particulier aux entreprises de main-d'œuvre. Pour elles, le coût des allocations familiales va être allégé grâce à une mesure proposée dans ce projet de budget. Voilà qui va dans le bon sens. Néanmoins, il convient de signaler quel problème cela pose pour les entreprises de haute technologie : le coût pour une grande entreprise de la dimension d'IBM-

France est de 140 millions de francs ! Ce problème, il faut l'avoir à l'esprit. J'exprime le souhait que l'on puisse abaisser davantage à l'avenir le coût des cotisations d'allocations familiales pesant sur les entreprises, en le faisant passer sur le budget général.

J'insisterai sur un autre aspect relatif à la dynamisation des entreprises existantes : l'aide à l'exportation. Les pouvoirs publics devraient se préoccuper de faire davantage dans ce domaine, non pas tellement, d'ailleurs, en renforçant les services administratifs à l'étranger. Personnellement, il me semble y avoir quelque antinomie entre le fonctionnement d'une administration et la nécessaire rentabilisation des entreprises. Je préférerais que l'on s'oriente vers le développement de sociétés de services d'entreprises de commerce extérieur. Cette solution me paraîtrait plus efficace, préférable au développement des conseillers commerciaux à l'étranger. Intéresser nos représentants aux résultats qu'ils obtiendraient dans leur action de soutien au commerce extérieur serait plus efficace que de renforcer des administrations.

Enfin, s'agissant de la dynamisation des petites et moyennes entreprises, il faut renforcer leurs capacités de gestion et moderniser leur gestion. Cela relève d'actions décentralisées, domaine vers lequel s'oriente heureusement le ministère de l'industrie en liaison avec les collectivités locales, en particulier les régions. Cela va dans le bon sens. Je regrette simplement la faiblesse des moyens dont dispose à cet égard le ministère de l'industrie dans ses crédits de politique industrielle : à mon sens, ils sont tout à fait insuffisants pour conduire ces actions décentralisées. M. Hollande est souvent intervenu sur ce point et je vois qu'il m'approuve. Je tenais, monsieur le ministre, à le souligner devant vous.

Un autre domaine est essentiel pour l'industrie française, et j'ai souvent eu l'occasion de l'évoquer ici : celui de la transmission des entreprises. Du fait de transmissions mal préparées 27 000 salariés perdent chaque année leur emploi. Or, dans les dix années à venir, 32 000 entreprises devront être transmises représentant 1 500 000 emplois. On en a beaucoup parlé au cours des dernières années. Quelques progrès ont été enregistrés grâce, notamment, à l'instauration du système de rachat d'entreprises par les salariés. Il reste encore beaucoup à faire pour développer une demande solvable des repreneurs d'entreprises capables de mobiliser les moyens de financement pour racheter une entreprise existante.

À cet égard, je ne saurais trop vous inciter, monsieur le ministre, à réexaminer les dispositions existantes en distinguant plus clairement entre le rachat de l'entreprise par les véritables salariés de celle-ci et le rachat par des repreneurs extérieurs, qu'ils se destinent ou non à devenir salariés de l'entreprise en question. Les modifications apportées l'an dernier par M. Balladur au système des R.E.S. devraient être revues dans le sens d'une clarification de cette distinction.

Mais il s'agit aussi d'inciter à développer l'offre d'entreprises existantes, c'est-à-dire d'inciter les chefs d'entreprise vieillissants à préparer leur retraite et à quitter leur entreprise avant d'être trop âgés. À cet égard, je ne puis que manifester quelque inquiétude face aux effets pervers de l'exonération de ce que l'on appelle à tort « l'outil de travail » - les actifs professionnels - dans l'impôt de solidarité sur la fortune, qui fait de la propriété d'entreprise, « outil de travail », une valeur-refuge en matière fiscale. Il conviendrait de lutter contre cet effet pervers par des mesures d'incitation à la vente d'entreprises avant qu'il ne soit trop tard.

M. François Hollande. Très juste !

M. Jacques Roger-Machart. Développer la demande, développer l'offre, favoriser les mutations : le projet de budget que vous nous présentez va dans le bon sens puisqu'il s'oriente vers une baisse des droits de mutation.

Certes, la diminution est faible, 2 p. 100 et j'aurais personnellement préféré que vous puissiez suivre la suggestion du ministre chargé du commerce et de l'artisanat. Il s'agissait de carrément baisser les droits de mutation à 4,8 p. 100 pour les petites entreprises et de maintenir le taux actuel pour les fonds de commerce importants, ce qui les inciterait à passer en S.A.R.L. ou en S.A. de façon à pouvoir bénéficier du taux de 4,8 p. 100. Une telle mesure aurait été cohérente. Je regrette qu'elle n'ait pas été jugée possible à cause de la législation fiscale.

Le dernier point que j'aborderai concerne la création d'entreprises. L'été dernier, je suis allé en mission aux États-Unis pour étudier ce phénomène. Aux États-Unis, nous observons

un mouvement très dynamique. Le nombre des créations est très supérieur à celui de la France. En effet, rapporté au nombre d'habitants, le taux de création d'entreprises est de 0,28 aux États-Unis contre 0,18 chez nous.

À cet égard, le projet de budget comporte une mesure significative, l'exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises nouvelles. Depuis deux ans, nous demandions le rétablissement de cette exonération. J'étais souvent intervenu dans ce sens auprès de votre prédécesseur. Je me réjouis beaucoup de la décision prise. Je manifeste seulement quelques inquiétudes parce qu'elle touche, non seulement l'impôt sur les sociétés, mais également les bénéfices industriels et commerciaux. La formule moderne de l'entreprise c'est tout de même l'entreprise constituée en société, non pas l'entreprise en nom personnel. Nous avons institué les E.U.R.L. J'émetts quelques réserves quant à la généralisation de l'exonération aux entreprises personnelles imposées au titre des B.I.C. Il y a là, à mon sens, un risque de fraude fiscale et il faudrait être attentif.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Je conclus, monsieur le président.

J'annonce à M. le ministre que le groupe socialiste m'a chargé de déposer un amendement tendant à inciter les particuliers à investir dans la création d'entreprises et à favoriser le développement des organismes de capital-risque qui œuvrent véritablement en faveur de la création d'entreprises. Il s'agit d'une refonte des amendements présentés par l'ancien ministre de l'industrie. Dans leur version actuelle, ils seraient restés très inefficaces. Au cours de la discussion, je proposerai donc d'amplifier ces dispositions.

S'agissant des autres propositions relatives à la création d'entreprises, je vous renvoie, monsieur le ministre, au rapport que je viens de vous adresser, sur la mission que j'ai effectuée aux États-Unis.

Pour conclure, monsieur le ministre, ce projet de budget comporte un grand nombre de très bonnes dispositions pour les entreprises. Je regrette l'insuffisance des crédits de politique industrielle. Enfin, j'appelle votre attention, ainsi que celle de mes collègues, sur la nécessité de ne pas céder à j'importe quelle revendication du patronat. Dans ce pays, nous avons un patronat qui trop souvent vit de ses rentes de situation.

Ce qu'il faut, c'est encourager les chefs d'entreprise qui prennent des risques, qui investissent, favorisent l'activité, qui créent des richesses, et ne pas céder à un patronat conservateur, qui se borne à profiter de rentes de situation.

Une telle politique sera parfaitement comprise dans le pays et confirmera que les socialistes sont sans doute les meilleurs défenseurs des entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je voudrais vous entretenir d'un dossier dont on ne parle guère, mais qui peut s'avérer très rapidement explosif - il concerne l'agriculture et l'aménagement du territoire - le dossier, au fond, du poids de la fiscalité frappant l'agriculture à cause de la mauvaise organisation actuelle du foncier non bâti et des conséquences futures de l'I.S.F.

M. Philippe Séguin. Très bien !

M. François d'Aubert. Le foncier non bâti, aujourd'hui, est un impôt local...

M. René André. Insoutenable !

M. François d'Aubert. ... qui aura rapporté 7 271 millions de francs en 1987, c'est-à-dire à peu près 5 p. 100 de la fiscalité locale.

M. le ministre chargé du budget. C'est peu !

M. François d'Aubert. C'est peu ? Malheureusement, c'est beaucoup pour les agriculteurs.

M. René André. C'est insupportable !

M. Philippe Séguin. Et antiéconomique !

M. François d'Aubert. Oui, c'est beaucoup, et même insupportable, pour les propriétaires agricoles.

Il représente en moyenne, le rapport Aicardi l'affirme, entre 40 et 50 p. 100 du revenu brut de la terre. Oui, le prix de la terre baisse, mais plus personne n'en achète. Et s'il n'y a plus de propriétaires bailleurs, il y a de moins en moins d'installations.

M. René André. Exact.

M. François d'Aubert. Des exemples montrent l'absurdité du système. Dans le Cantal, dans certaines exploitations, le prix du fermage est inférieur au montant de l'impôt sur le foncier non bâti.

Mme Christine Boutin. C'est tout à fait vrai.

M. François d'Aubert. C'est dire la « bonne organisation » de cet impôt, qui, ajouté aux droits de succession, aux droits de mutation à titre onéreux - 16,20 p. 100 - et aux problèmes économiques, je pense aux quotas laitiers, notamment, fait que la crise grave que traverse l'agriculture est en partie liée à la fiscalité. Là-dessus, voici qu'arrive l'I.S.F., avec la reprise des dispositions de 1982 relatives à l'impôt sur les grandes fortunes, lesquelles, à l'évidence, ne sont pas satisfaisantes en ce qui concerne le foncier.

Les terres agricoles ne sont considérées comme outil de travail que lorsqu'elles sont l'objet d'un bail de dix-huit ans au moins. Mais beaucoup de baux sont passés à neuf ans - les jeunes agriculteurs en sont bien contents, d'ailleurs, parce que cela facilite leur installation. Du reste, même dans le cadre du bail à dix-huit ans, l'exonération des terres agricoles n'est qu'à hauteur des trois quarts. Enfin, ce dispositif ne joue que si la terre est donnée à bail à un membre de la famille. Il est donc si restrictif qu'en réalité les biens et les terres agricoles ne sont pas considérés comme de véritables outils de travail, à une époque où on devrait, au contraire, alléger la charge qui pèse sur les biens fonciers.

Alors, monsieur le ministre, voici plusieurs propositions.

La première en appelle à la solidarité. Que les régions les plus riches, en particulier l'Ile-de-France, dont le déséquilibre va croissant avec les régions rurales, contribuent d'une manière ou d'une autre à l'allègement de la fiscalité foncière.

M. Alain Richard, rapporteur général. Tout particulièrement la ville de Paris, qui est la plus riche de l'Ile-de-France !...

M. François d'Aubert. Quand on connaît le nombre de mètres carrés de bureaux construits, chaque année, et qui sont achetés par des Japonais, on se demande pourquoi ces locaux ne seraient pas soumis à une taxe qui permettrait à l'Ile-de-France d'autofinancer un peu plus ses travaux d'intérêt général au lieu de demander des subventions pour les routes, la R.A.T.P., le réseau parisien de la S.N.C.F. En contrepartie, il y aurait un écrêtement sur le foncier non bâti, écrêtement qui existe déjà pour la taxe professionnelle. Au reste, l'analogie est évidente. Le foncier non bâti constitue en quelque sorte la taxe professionnelle payée par les agriculteurs et par le monde rural.

M. Philippe Séguin. Absolument !

M. René André. Tout à fait !

M. François d'Aubert. Notre ami Pierre Méhaignerie a proposé un amendement qui vise à diminuer de 15 p. 100 le produit du foncier non bâti et à le compenser par un financement au titre de la D.G.F. Je crois que la formule est très bonne.

M. le président. Je vous prie de conclure !

M. François d'Aubert. Elle devrait être examinée avec beaucoup d'attention. Toujours est-il, monsieur le rapporteur général, que si vous ne voulez pas qu'on accuse à nouveau les socialistes de ne pas s'intéresser à l'agriculture...

M. Alain Richard, rapporteur général. Je suis le rapporteur de tout le monde !

M. François d'Aubert. ... reproche assez justifié - il faut le reconnaître - dans les années 1981, 1982 et 1983 et si vous, monsieur le ministre, vous ne voulez pas, en tant qu'originaire et élu d'un département rural, qu'on vous adresse ce même reproche, il serait temps de prendre des initiatives sérieuses, d'abord pour la réforme du foncier non bâti. En effet, sur le plan européen, nous nous retrouvons là aussi dans une situation très défavorable, notamment par rapport à l'Angleterre où n'existe pas d'impôt local sur le foncier non

bâti. Un geste de solidarité rejaillirait également sur l'aménagement du territoire, en particulier au profit des zones rurales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Denise Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je regrette de ne disposer que de cinq minutes pour une intervention dont la tonalité sera un peu différente de celles qui ont précédé, au caractère très économique.

Je vais donc concentrer mon propos sur la dimension familiale de ce budget, que M. Baumel a réduite tout à l'heure de façon caricaturale. J'espère qu'il s'agit d'un budget de transition et que les budgets ultérieurs infléchiront davantage encore les orientations que nous avons critiquées dans le dernier budget. A ce propos, je souhaiterais que nous ayons les résultats définitifs de la politique prévue par le prétendu « plan famille » pour l'année 1987.

La solidarité, les évolutions de la société l'ont déplacée en partie du domaine familial vers un champ de responsabilités plus collectives. Il faut prendre en compte le développement du travail féminin et l'éclatement de la famille traditionnelle - sur lesquels nous n'avons pas à porter de jugements de valeur -, et mettre en place une véritable politique d'aide aux familles, adaptée à leurs besoins, c'est-à-dire dirigée en priorité en faveur des familles modestes. Cela implique le maintien de leur pouvoir d'achat, tout en procédant à un réaménagement progressif et concerté des aides financières. Il convient notamment d'harmoniser la durée de la perception de ces aides, très différente selon qu'il s'agit des prestations familiales, versées jusqu'à ce que l'enfant ait atteint dix-huit ans ou du quotient familial qui, lui, reste applicable jusqu'à vingt-cinq ans.

La politique de la famille repose en partie sur la fiscalité. A ce titre, nous souscrivons aux principales mesures proposées en ce qui concerne l'impôt sur le revenu : élargissement des tranches du barème, reconduction du dispositif de minoration, relèvement de l'abattement pour les enfants mariés rattachés, relèvement du plafond du quotient familial, indexation de la décote, relèvement des limites de déduction pour frais de garde et pour dépenses d'aide à domicile. De même nous apprécions qu'en matière de T.V.A., vous nous proposiez des allègements qui soulagent proportionnellement davantage les ménages à revenus modestes, puisqu'ils porteront en priorité sur les biens de première nécessité, ce qui répond à notre souci d'une plus grande justice fiscale.

Pour ce qui est des frais de garde des jeunes enfants, le plafond de déduction relevé à 12 000 francs par enfant et par an ne correspond à leur coût réel. Par ailleurs, même si cette amélioration est substantielle, cet avantage est progressif en fonction du revenu, sauf lorsque joue le mécanisme de la décote. Une réduction pratiquée sur la cotisation théorique due en fonction des revenus déclarés serait plus avantageuse pour les petits et moyens contribuables.

M. Alain Richard, rapporteur général. Cela va être fait.

Mme Denise Cacheux. Les frais de garde pourraient être considérés comme une charge du revenu assimilable à celle des frais professionnels, et la réduction d'impôt serait préférable à la déduction du revenu.

M. Alain Richard, rapporteur général. La commission des finances a déjà adopté un amendement qui vous donnera satisfaction.

Mme Denise Cacheux. Mais d'autres éléments entrent en compte dans une politique familiale, car l'environnement social est déterminant pour la vie des familles : pouvoir d'achat, garde des enfants, enseignement, logement en particulier. Nous observons que le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages a progressé à un rythme ralenti en 1987 ; mais surtout, la croissance moyenne annuelle recouvre des évolutions très disparates. En particulier, il faut noter la hausse très modérée des salaires par rapport à celle des revenus de placement.

C'est là un problème économique et social sérieux qui se traduit, dans les caisses d'épargne, par la diminution de l'épargne et, dans les organismes de crédit, par une augmentation de 40 p. 100 en 1987 de l'appel au crédit à la consommation, ainsi que par des revendications salariales justifiées des salariés les plus modestes.

Les familles en situation très précaires sont nombreuses. Je me réjouis que nous ayons décidé tous ensemble d'instaurer le R.M.I., mais ce n'est évidemment qu'un palliatif qui ne saurait tenir lieu d'une politique de l'emploi ou remplacer un redéploiement des crédits en faveur d'une politique familiale.

Je ne parlerai que pour mémoire du logement, grande préoccupation pour les familles. Ce projet de budget n'est pas très exaltant pour qui s'intéresse à l'amélioration de l'habitat. Il nous faudra parvenir à une réforme du système de l'aide à l'accession. Nous avons besoin d'un grand projet de logement social qui trouve sa traduction budgétaire.

Certes, le Gouvernement a déjà pris une série de mesures, mais il reste beaucoup à faire, et nous souhaitons une remise à plat du système financier de logement social.

M. Alain Richard, rapporteur général. Par les organismes de logement social eux-mêmes !

M. le président. Veuillez conclure, ma chère collègue.

Mme Denisa Cacheux. J'évoquerai, pour finir, l'éducation. C'est une priorité pour les familles, et elle se traduit par la place que vous lui donnez dans votre budget. Le budget de l'éducation nationale sera en augmentation de 4 milliards, sans compter la somme de 1,4 milliard au titre du décret d'avance de l'été dernier. Au total, 210 milliards pour la priorité des priorités pour un effort tant quantitatif que qualitatif, c'est bien, mais c'est encore loin de couvrir tous les besoins.

Il y a quinze jours, Lionel Jospin a répondu à une question d'actualité d'un de nos collègues qui souhaitait une meilleure prise en compte de la scolarité maternelle, non obligatoire.

M. René André. C'est très intéressant, ça !

Mme Denisa Cacheux. Sa réponse montre qu'il faut absolument avoir un débat sur ce sujet. Notre école maternelle, remarquable outil pédagogique dans la perspective de l'égalité des chances, ne peut pas, ne doit pas être sacrifiée au profit d'autres priorités, et je souhaite que la garde et l'éducation de la petite enfance soient reconnues comme un service public.

Monsieur le ministre chargé du budget, je sais que votre marge de manœuvre est réduite en raison des contraintes internationales et de la poursuite nécessaire et délicate du rééquilibrage de la demande intérieure. J'apprécie que les priorités de votre budget rejoignent les nôtres et qu'elles constituent la mise en œuvre des engagements du Président de la République, mais permettez-moi de considérer que ce n'est qu'un début ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Hollande.

M. François Hollande. La France vit ces derniers jours sur une ambiguïté. Forte des chiffres sur la croissance et sur l'investissement, elle pense être tirée d'affaire et même en être quitte avec la rigueur. Mais inquiète de la montée du chômage et de la persistance du déficit extérieur, elle se demande si le tunnel a bien une issue.

De cette ambiguïté, je tire une conclusion paradoxale : rien ne justifie un relâchement de l'effort engagé depuis 1982, et pourtant la politique dite de rigueur me paraît sur le point d'atteindre ses propres limites.

La France ne peut relâcher son effort pour deux raisons. L'une, externe et d'ordre conjoncturel, tient à l'instabilité de l'économie internationale. L'autre, interne et qui obéit à des causes plus structurelles, a trait à la difficulté pour l'économie française d'équilibrer sa balance commerciale.

L'instabilité de l'économie internationale est marquée par la persistance de tous les facteurs qui avaient provoqué le krach d'octobre dernier. Les déséquilibres commerciaux n'ont pas été résolus : le déficit commercial américain atteindra 140 milliards de dollars à la fin de cette année, soit à peine moins de vingt que l'année précédente ; l'excédent commercial japonais s'élèvera sans doute à 85 milliards de dollars, c'est-à-dire exactement au même montant qu'en 1987 ; quant à l'excédent allemand, il atteindra sans doute son niveau historique, c'est-à-dire 80 milliards de deutschemark sur les huit premiers mois de l'année, contre 70 en 1987.

Ensuite, les risques inflationnistes n'ont jamais été aussi présents. Hors le pétrole, le prix des matières premières a augmenté de 17 p. 100 depuis le début de l'année et, s'agissant du cours du pétrole, rien ne permet de dire que sa volatilité a disparu. Quant aux revendications salariales, il faut

bien considérer que partout à l'étranger la régulation salariale, au moins en 1988, a connu quelques relâchements, notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et même en République fédérale d'Allemagne. Dès lors, tout le monde s'attend à ce que l'inflation mondiale tourne autour de 4 p. 100 en 1989.

Enfin, troisième risque d'instabilité, le caractère restrictif des politiques monétaires oblige à une hausse des taux d'intérêt et, aujourd'hui, on constate effectivement des soubresauts sur les marchés des changes.

Dès lors, comment considérer que la crise est finie et comment admettre qu'un gouvernement ne puisse prendre encore une fois des mesures courageuses, d'autant que les difficultés structurelles de l'économie française demeurent ?

La vulnérabilité française s'explique par quatre phénomènes.

Le premier, c'est la fragilité du commerce extérieur. Depuis dix ans, à l'exception de la seule année 1986, exceptionnellement au regard du contre-choc pétrolier, la balance commerciale française a toujours été déficitaire, comme si l'évolution de notre rythme de croissance à la hausse comme à la baisse restait sans effet sur nos échanges extérieurs. Le solde industriel, excédentaire de 97 milliards de francs en 1984, sera déficitaire de 20 à 30 milliards cette année, d'où d'évidentes tensions sur le franc.

La deuxième cause de la vulnérabilité française tient à des taux d'intérêt réels élevés. Certes, le ministre de l'économie et des finances poursuit, autant qu'il est possible, une politique de baisse des taux d'intérêt, mais le haut niveau auquel ils se situent renchérit l'endettement et affaiblit la compétitivité de l'économie.

On dira que cela n'a pas découragé l'investissement, qui a connu, cette année, une forte hausse de 9 p. 100. Toutefois, on constate que cette hausse atteint 12 p. 100 au Royaume-Uni, 13 p. 100 aux Etats-Unis et 15 p. 100 au Japon.

La troisième cause de la vulnérabilité de notre économie - peut-être la plus grave - résulte de l'insuffisance de l'épargne. Malgré le haut niveau des prélèvements obligatoires, nous ne sommes plus capables, depuis dix ans, de financer l'ensemble de nos besoins d'investissement.

Enfin, la quatrième cause de la vulnérabilité française est un taux de chômage rigide à la baisse. Cette situation résulte de deux facteurs que l'on connaît bien : d'une part, l'augmentation régulière de la population active - 160 000 nouveaux actifs entreront sur le marché du travail en 1988 et 1989 - d'autre part, le faible contenu en emplois de la croissance qui tient à ce qui est aussi une force de notre économie, à savoir son haut niveau de productivité et l'intensification de la substitution capital-travail engagée dès le début des années 60.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, tient compte de toutes ces inquiétudes et de toutes ces contraintes. Notre vulnérabilité exige une action sur le taux de marge des entreprises : vous l'avez assurée par votre politique salariale. Elle exige une baisse du coût du capital grâce à la modernisation des marchés financiers : vous y pourvoyez dans le cadre de votre budget. Elle exige une baisse des charges des entreprises afin de maintenir l'emploi : vous y veillez également.

Pourtant, malgré la nécessité de cette approche, la politique de rigueur semble paradoxalement avoir atteint ses limites.

D'abord, le contexte qui en avait justifié l'adoption a profondément changé. En 1982 et 1983, l'opinion sentait bien l'exigence de la rigueur ; la récession mondiale, le retard accumulé, le niveau de l'inflation justifiaient l'adoption de mesures spécifiques. Aujourd'hui, elle constate le succès de la désinflation, la hausse des profits des entreprises, la reprise de la croissance et de l'investissement. Elle constate surtout que la politique économique, malgré cet environnement nouveau, ne change pas de sens et ne change pas de forme.

Ensuite, les performances sur l'emploi ne paraissent pas à la hauteur des sacrifices consentis. Voilà six ans que la sévérité préside à la distribution des revenus salariaux et voilà six ans que le taux de chômage continue inéluctablement de progresser, comme si le sacrifice de la nation restait sans effet sur l'indicateur le plus important, celui-là même qui avait donné à la rigueur sa légitimité.

Enfin - et c'est sans doute la principale source d'inquiétude - l'opinion a le sentiment d'une montée des injustices et des inégalités. A cet égard, la politique menée de 1986 à 1988

a été très négative pour le concept même de rigueur. Non seulement le libéralisme, en déclassant l'Etat, a affaibli les instruments de régulation et donc d'équilibre, mais en outre la distribution des revenus est devenue plus inégalitaire et donc plus injuste. Le sacrifice n'est donc pas jugé inutile, mais inégal et sélectif.

A ce propos, j'isolerais deux séries de chiffres. D'après le C.E.R.C., entre 1986 et 1987, le pouvoir d'achat du salaire net moyen a perdu 0,7 point, tandis que celui des revenus des entrepreneurs individuels progressait de 3,1 points. Selon la direction de la prévision, l'augmentation moyenne du pouvoir d'achat sera, en 1988, de 2 points : 1,3 point pour les revenus non salariaux et 0,7 point seulement pour les revenus salariaux.

J'en déduis la nécessité d'une stratégie économique à moyen terme qui doit éviter deux périls, le premier étant le retour au vieux démon de l'inflation, le second la démotivation ou la colère des salariés faute d'une rémunération jugée convenable au regard du travail fourni.

Pour conjurer ces périls, il faut affirmer une priorité, qui ne peut être que celle de l'emploi. Et de cette constatation découlent trois infléchissements nécessaires : il nous faut une politique des revenus, une politique de l'épargne et une politique des structures.

M. Jean-Paul Planchou. Tout à fait !

M. François Hollande. Dans votre budget, monsieur le ministre, l'impôt sur la fortune et le revenu minimum d'insertion constituent des réformes capitales. Néanmoins, ils ne peuvent servir d'ersatz à une politique des revenus. Dans le secteur public, si l'on ne peut pas donner tout, tout de suite, il faut étaler dans le temps les rattrapages et les coups de pouce indispensables. De ce point de vue, Michel Rocard comme Pierre Bérégovoy ont pris des engagements : ils devront être tenus. Dans le secteur privé, dont on parle peu et qui néanmoins pose problème, la négociation doit être réhabilitée. Enfin, pour les revenus non salariaux, Pierre Bérégovoy insiste beaucoup sur la politique de la concurrence.

M. le président. Monsieur Hollande, il vous faut conclure.

M. François Hollande. J'en termine, monsieur le président.

M. Bérégovoy a raison mais, si cette politique ne suffisait pas à changer les comportements, des mesures plus directes devraient être prises en ce qui concerne les revenus non salariaux.

En second lieu, il faut certes favoriser l'épargne, mais pas simplement celle des entreprises. Le taux d'épargne des ménages ne cesse, en effet, de fléchir depuis dix ans puisqu'il est passé de 18 p. 100 à 12 p. 100 du revenu disponible. Prenons garde que la politique de l'épargne ne se préoccupe que des entreprises.

Un mot, enfin, sur la politique des structures. M. Jacques Roger-Machart a eu l'honnêteté de le reconnaître : il est bien que ce budget favorise la recherche, mais il devrait davantage mettre l'accent sur la politique industrielle. Attention aux modes libéraux : les Etats-Unis, l'Italie, la Grande-Bretagne et même l'Allemagne fédérale aident plus leur industrie que notre pays ne le fait.

Au total, monsieur le ministre, considéré sur la seule année 1989, ce projet de budget est bon. Mais sa valeur serait nécessairement atténuée s'il ne s'inscrivait pas dans un cadre plus cohérent, c'est-à-dire dans une stratégie d'ensemble sur la législation. Il ne suffit pas de parler vrai pour convaincre l'opinion, il faut d'abord lui permettre de voir loin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Tranchant.

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de 1981 à 1986, le déficit prévu par les lois de finances successives a toujours été très largement dépassé. C'est ainsi que le précédent gouvernement avait hérité d'un déficit budgétaire de 157 milliards. Pour la fin de 1988, grâce à une politique courageuse et novatrice, il est parvenu à le ramener à 115 milliards et même, en réalité, à 75 milliards, si l'on tient compte des 40 milliards d'excédents de recettes fiscales qui sont prévus. Autrement dit, il a réussi à réduire de plus de 50 p. 100 le déficit budgétaire, tout en diminuant les impôts sur les personnes physiques et

les entreprises de 70 milliards de francs. Voilà ce que le gouvernement précédent a accompli ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La majorité qui le soutenait avait rendu confiance aux Français et à leurs entreprises par une politique réaliste et cohérente dans le cadre de laquelle nous avons supprimé l'inéquitable et démotivant impôt « sur les grandes fortunes ». (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. C'était le paradis !

M. Georges Tranchant. Malheureusement pour la France, le voici qui réapparaît à nouveau avec toujours la même incohérence, mais cette fois dans une forme *new look*, signe des temps. Le voilà rebaptisé ! Ce n'est plus l'impôt « sur les grandes fortunes », mais « l'impôt de solidarité - cela sonne mieux - sur la fortune ».

Ainsi donc, un patrimoine de 4 millions de francs n'est plus une « grande fortune » en 1983, alors qu'en 1981 - et malgré l'inflation - un patrimoine de 3 millions était considéré comme tel...

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que la solidarité « des fortunés » devait jouer en faveur des plus démunis faisant l'objet de mesures de réinsertion. Mais le précédent gouvernement avait prévu le même dispositif sans avoir recours à un quelconque impôt nouveau.

Et puis, au titre de quelle justice, de quelle équité allez-vous faire payer les uns plutôt que les autres. Pourquoi les antiquaires et marchands de tableaux ne seraient-ils pas solidaires ? Ils ne paieront rien et ne déclareront rien, alors qu'un cadre, réellement sans fortune, propriétaire d'un appartement à Paris acheté il y a vingt ans et nécessaire à sa famille, sera, lui, assujéti à l'impôt. Ce sera également le cas des propriétaires d'immeubles loués sous l'empire de la loi de 1948 que le revenu des loyers ne permet même pas d'entretenir.

Croyez-vous que les chefs d'entreprise n'aient pas autre chose à faire, face à la compétition internationale, que d'étudier la valeur des actions qu'ils possèdent dans leur propre société pour résoudre l'extravagante équation leur permettant de déterminer quel salaire percevoir pour démontrer que plus de 50 p. 100 de leur revenu imposable provient de leur activité professionnelle alors que, par ailleurs, ils peuvent toucher des dividendes non seulement des actions de leur propre entreprise mais également de titres divers cotés à la Bourse ?

Imaginez-vous les inextricables contentieux qui naîtront sur la valeur des biens déclarés, ou oubliés, puisque même le caveau de famille fait partie du patrimoine ?

Et je ne parle pas des délits de qualification pénale constitués par la non-déclaration de ceux qui estimeront que leurs biens n'atteignent pas la valeur du seuil d'imposition et dont l'analyse sera contestée par les services fiscaux.

A Paris notamment, des milliers de propriétaires ont acheté, il y a fort longtemps, des appartements dont la valeur d'achat paraît aujourd'hui bien modeste - qu'on songe à celle de la résidence acquise, rue de Bièvre, par M. le Président de la République lui-même - mais dont la valeur actuelle au prix du mètre carré atteint aisément le seuil d'imposition, sans qu'ils en soient, de bonne foi, réellement conscients.

M. Alain Rodet. Pourtant, le marché a toujours raison selon vous !

M. Georges Tranchant. Puisque le Gouvernement a décidé de privilégier à nouveau les œuvres d'arts, il serait logique que les taxes frappant les ventes aux enchères publiques soient réduites, comme cela avait été prévu dans le projet de loi de finances, afin de rendre la place de Paris compétitive sur le marché mondial de l'art, face aux concurrents anglais et américains de nos commissaires-priseurs. Or, monsieur le ministre, les membres de votre majorité à la commission des finances ont supprimé l'article 22 qui prévoyait cette réduction, au motif que cette mesure était trop coûteuse pour le budget. Pourtant, si le ministre de l'intérieur respectait l'engagement pris par le Premier ministre d'appliquer les lois en vigueur et ne s'obstinait pas à refuser, pour des raisons d'éthique personnelle, les autorisations d'exploiter les nouveaux jeux dans les casinos, comme cela est prévu par la loi du 5 mai 1987...

M. Alain Rodet. Tout y passe !

M. François Hollande. C'est le jackpot !

M. Georges Tranchant. ... les recettes fiscales qu'engendreraient les autorisations qu'il ne donne pas, soit environ 500 millions de francs, permettraient, et au-delà, de financer la réduction prévue des taxes sur les ventes aux enchères publiques.

M. le président. Concluez, monsieur Tranchant !

M. Georges Tranchant. Cette brève illustration démontre qu'au sein du même gouvernement la main gauche réduit à néant ce que fait la main droite, tout en portant atteinte au développement du tourisme et en compromettant la place que peut revendiquer à juste titre la France dans le domaine des grandes ventes d'objets d'art aux enchères publiques. Il appartient au Premier ministre et à vous-même, monsieur le ministre, de ne pas laisser porter ce double mauvais coup au progrès économique de notre pays, car ces deux secteurs sont porteurs et créateurs d'emplois.

M. François Hollande. Surtout l'art !

M. Georges Tranchant. Pour conclure, je ne puis que me réjouir de voir que la politique de réduction du déficit budgétaire conduite par le précédent gouvernement a fait école, puisque vous la poursuivez, mais, pour les raisons que je viens d'exposer, je doute qu'elle parvienne efficacement aux mêmes résultats que ceux que nous avons obtenus de 1986 à 1988. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. François Hollande. Pour une fois, vous avez raison !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

